



QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2012-2013

[Décision 9(XXXIV)]

[Point 13(b) de l'Ordre du jour provisoire]

La Décision 9 (XXXIV) adoptée par le Conseil lors de sa trente-quatrième session, priait le Directeur exécutif d'élaborer un Programme de travail biennal (PTB) qui établisse des priorités parmi des activités spécifiques et leur affecte des ressources aux termes du Plan d'action de l'Organisation. En foi de quoi, le secrétariat a préparé le présent projet de PTB contenant les activités proposées pour 2012-2013, en tenant compte de l'AIBT de 2006, du Plan d'action OIBT 2008-2011 (qui reste en application jusqu'à la transition à l'AIBT de 2006 et l'élaboration subséquente d'un nouveau plan d'action) et du Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2010-2011 [Document ITTC (XLVII)/7]. Les activités proposées ainsi que les travaux de projets, parmi lesquels ceux des programmes thématiques, contribueront à atteindre les Résultats attendus du Plan d'action OIBT 2008-2011. Le Conseil est invité à se pencher sur cette version préliminaire de PTB.

Les activités inscrites à ce projet de PTB ont été réparties en trois grands groupes :

1. Activités centrales/du Conseil
2. Travaux des Comités
3. Activités financières et administratives

L'annexe à la version préliminaire de PTB contient les termes de référence et cahiers des charges des activités proposées qui nécessitent un financement; ces TdR présentent des éléments contextuels et historiques, un descriptif des activités, les résultats attendus et les pays et régions impliqués. Partout où l'information est nécessaire et disponible, des éléments sur la démarche d'exécution et les coûts estimés nécessaires pour l'accomplissement des activités proposées ont été inclus en indiquant les sources de financement pressenties.

La mise en œuvre du PTB fera l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation dans le cadre d'un processus itératif d'élaboration du programme de travail pour l'exercice biennal suivant. Les travaux de suivi porteront sur les activités transversales et les actions spécifiques définies dans le PTB, alors que l'évaluation sera axée sur les résultats attendus élaborés dans les trois domaines de travail de l'OIBT. Un contrôle sera également effectué sur la façon de faire en sorte que les projets et activités relevant du PTB 2012-2013 et autres travaux de l'OIBT, y compris au titre des programmes thématiques et des projets et activités mis en œuvre dans les pays membres, contribueront à la mise en œuvre du Plan d'action 2008-2011.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PERIODE BIENNALE 2012-2013

ACTIVITÉS DU CONSEIL ET ACTIVITÉS CENTRALES

ACTIVITES	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	INSTANCE COMPETENTE
<p>1. Poursuivre la publication trimestrielle de l'OIBT "Actualités des forêts tropicales" (AFT). [AIBT 2006, Articles 27, 28] [Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Approuver et financer une prolongation de deux ans du projet exécuté par le secrétariat PD 13/99 Rev.2 (M, F, I). Le budget de la masse salariale doit être transféré au poste Soutien aux programmes en 2012; l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 en 2012 se traduira par une modification de la source de financement de cette activité si elle se trouve intégrée dans la composante des coûts essentiels du Budget administratif telle qu'elle est envisagée dans l'AIBT de 2006.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 1 500 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 300 000</p> <p>Soutien aux programmes Année 2012 -- US\$ 450 000</p> <p>Budget administratif/Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 750 000</p>	<p>Conseil</p>
<p>2. Prendre en compte les avis du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter l'implication de ces groupes. [Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII)] [Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (p)]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p> <p>Encourager tout appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 80 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires/Fonds non affectés Année 2012 -- US\$ 40 000 Année 2013 -- US\$ 40 000</p>	<p>Conseil</p>
<p>3. Intensifier les campagnes de relations publiques, sensibilisation et vulgarisation destinées à faire connaître au mieux les objectifs de l'Organisation. [AIBT 2006, Article 1]</p>	<p>Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible en améliorant le Rapport annuel de l'OIBT; en continuant d'améliorer le site web de l'OIBT; en rédigeant, publiant et diffusant des rapports OIBT utiles, y compris</p>	<p>Conseil</p>

<p><i>[Décision CIBT 4(XXVII)]</i> <i>[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]</i></p>	<p>les rapports annuels; en produisant et en diffusant des matériaux de vulgarisation; en organisant des manifestations satellites et en exposant des matériaux de vulgarisation OIBT lors de rencontres et manifestations pertinentes. L'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 en 2012 se traduira par une modification de la source de financement de cette activité si elle se trouve intégrée dans la composante des coûts essentiels du Budget administratif telle qu'elle est envisagée dans l'AIBT de 2006.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 150 000</p> <p>Budget administratif / Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 150 000</p>	
<p>4. Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres. <i>[AIBT 2006, Article 26]</i> <i>[Décisions CIBT 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII)]</i></p>	<p>Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 380 000 Sources de financement pressenties : Soutien aux programmes Année 2012 -- US\$ 190 000 Année 2013 -- US\$ 190 000</p>	Conseil et Comités
<p>5. Faire le nécessaire pour assurer la participation et la visibilité de l'OIBT à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (ONU-CDD) (Rio +20). <i>[AIBT 2006, Article 15]</i> <i>[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (n), (o)]</i></p>	<p>Prendre des dispositions en vue d'une participation et d'une visibilité effectives de l'OIBT à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 4 au 6 juin 2012, notamment en organisant une rencontre en marge de la Conférence et la tenue d'un stand servant de vitrine et de point de diffusion de matériaux de communication de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	Conseil
<p>6. Continuer de faire le nécessaire pour assurer la coopération et la concertation entre l'OIBT et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et prêter son appui au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ainsi qu'à d'autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales pertinentes. <i>[AIBT 2006, Article 15]</i></p>	<p>Maintenir une participation active de l'OIBT au PCF et au FNUF en y apportant des contributions et en participant de manière effective aux activités pertinentes, en œuvrant à des réunions du FNUF et du PCF et en prenant en charge une partie des coûts des travaux et activités pertinents selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	Conseil

<p><i>[Décision 8(XXX) du CIBT]</i> <i>[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (o)]</i></p>	<p>Année 2012 -- US\$ 50 000 Année 2013 -- US\$ 50 000</p>	
<p>7. Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. <i>[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]</i> <i>[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6, But 2(1)]</i></p>	<p>Travaux de session ordinaire, comportant la surveillance de l'application de la Décision 4(XXXIV) dans le cadre de laquelle ont déjà été organisés 28 ateliers nationaux devant permettre l'entrée en application des C&I.</p> <p>a) Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de deux à trois ateliers nationaux supplémentaires sur les C&I au titre de la Décision 4(XXXIV), en intégrant dans leurs programmes les thèmes connexes que sont l'audit, la certification, les exigences de rapports internationaux, etc.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p> <p>b) Organiser une réunion d'experts afin de réexaminer les C&I de l'OIBT à la lumière de l'expérience acquise dans la préparation des rapports de synthèse sur l'aménagement des forêts dans le monde tropical, des recommandations ressortant des ateliers C&I nationaux, de la révision des lignes directrices de l'OIBT et des documents de politiques, de l'examen de l'application des C&I sur le terrain effectué en 2010-2011 et des faits nouveaux intervenus dans le monde de la foresterie tropicale (cf. changement climatique). Faire imprimer les C&I révisés suite à leur approbation par le Conseil.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p> <p>c) Participer aux réunions, discussions et initiatives relatives aux C&I, y compris à l'Équipe spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, aux initiatives destinées à tirer parti des synergies des rapports forestiers entre l'OIBT et la FAO (AFD Tropical et ERF) et aux rencontres pertinentes des autres processus C&I.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 50 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	<p>Conseil</p>

<p>8. Formulation et approbation d'un nouveau Plan d'action OIBT.</p>	<p>Pourront être nécessaires des travaux de mission consultative et une réunion d'un groupe de travail pour élaborer le texte du prochain Plan d'action de l'OIBT destiné à l'examen du Conseil.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	<p>Conseil</p>
<p>9. Programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales destiné à la jeunesse (CEEP). [AIBT 2006, Article 1] [Décision 1(XLIV) du CIBT] [Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (d)]</p>	<p>Suite à l'approbation du Programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales pour la jeunesse (CEEP) à la quarante-quatrième session du CIBT, le secrétariat a assuré le financement de départ de ce programme. La première Conférence sur l'éducation environnementale dans le cadre du CEEP a été réunie à Yokohama en juillet 2009. En 2010, a été organisée une rencontre sur le Programme en marge du XXIIIe Congrès mondial de l'IUFRO à Seoul. Les activités à effectuer en 2012-2013 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des matériaux pédagogiques supplémentaires impulsés par la recherche • Créer des "forêts écoles" • Conduire une expérience "d'amitié pour la forêt" • Instaurer un réseau d'enseignement • Organiser un camp d'éducation à la forêt • Détacher des conférenciers • Réunir une autre conférence d'éducation à l'environnement <p>Coût estimatif : US\$ 240 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 120 000 Année 2013 -- US\$ 120 000</p>	<p>Conseil</p>
<p>10. En coopération avec les organismes compétents, continuer d'étudier les implications du changement climatique pour les forêts tropicales et la contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets du changement climatique. [AIBT 2006, Articles 1(f), (p)] [Décision 1(XXXVIII) du CIBT] [Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultats attendus 5 (B), (D), (G), Action transversale (c)]</p>	<p>Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales; • Faciliter la participation des pays membres producteurs de l'OIBT à des manifestations où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, afin de s'assurer que les pays membres producteurs de l'OIBT sont bien informés et participent 	<p>Conseil</p>

	<p>activement, et bénéficient de toutes incitations possibles à la gestion durable des forêts dans les régions tropicales;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales dégradées; • Mise en place d'une plateforme d'information en ligne production de numéros spéciaux de l'AFT sur les forêts tropicales et la REDD; et maintenir les membres de l'OIBT et le grand public informés du rôle des forêts tropicales dans les problématiques du changement climatique; • Participer à des initiatives du PCF relatives aux forêts et au changement climatique pour faire valoir les perspectives offertes par les forêts tropicales en prenant en compte le Cadre stratégique du PCF sur les forêts et le changement climatique; et • Mettre à jour les informations du Conseil sur l'évolution du débat sur les forêts tropicales dans le cadre de la CCNUCC. <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 100 000 Année 2013 -- US\$ 100 000</p>	
<p>11. Renforcer la coopération entre l'OIBT et la CITES. <i>[AIBT 2006, Article 15]</i> <i>[Décisions CIBT 3(XVI)), 7(XXXIV), 2(XXXVII)]</i> <i>[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversales (n)]</i></p>	<p>Continuer de dispenser aux membres une assistance à la mise en œuvre des dispositions découlant de l'inscription d'essences à bois d'œuvre à la CITES. En application de la Décision 5(XLVI) relative au « Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES », une aide supplémentaire de la Commission européenne d'un montant de US\$ 7 268 000 (EUR 5 000 000) est envisagée de manière étalée sur quatre ans pour le programme de OIBT-CITES de renforcement des capacités qui a débuté en 2006. Des contributions de l'OIBT, homologues à celle-là, doivent émaner d'autres bailleurs de fonds à concurrence de US\$ 3 634 000 (EUR 2 500 000) au cours de la même période, soit US\$ 1 817 000 (EUR 1 250 000) pour chacune des deux périodes biennales.</p> <p>Contributions OIBT homologues 2012-2013 : US\$ 1,817 000 (EUR 1 250 000) Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	Conseil

<p>12. Évaluation du fonctionnement à titre pilote des programmes thématiques OIBT. <i>[AIBT 2006, Articles 20, 24.3, 25]</i> <i>[Décision 9(XLIV), 8(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, 2ème Partie]</i></p>	<p>En application de la Décision 9(XLIV), l'efficacité du fonctionnement à titre pilote des Programmes thématiques doit faire l'objet d'un examen et d'une évaluation au terme de trois années, soit en 2012.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 90 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	Conseil
<p>13. Étudier l'impact de la crise économique et financière mondiale sur le secteur des bois tropicaux et aider les pays à acquérir une résilience aux replis économiques futurs en comprenant les facteurs de la demande de bois. <i>[AIBT 2006, Articles 1(c), (d), (e), (f), (i), (k), (m)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (c), Résultat attendu 3 (G)]</i></p>	<p>Examiner le rapport final de l'étude "Amélioration de la résilience du secteur des bois tropicaux face aux impacts des crises économiques et financières mondiales et régionales" effectuée dans le cadre de TMT-SPD 002/10 Rev.1 (M).</p>	Conseil
<p>14. Examiner le projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013. <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
<p>15. Examiner le déroulement de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2012-2013. <i>[AIBT 2006, Article 24]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011 : Livraison, suivi et évaluation]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires	Conseil
<p>16. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets dont le financement a été approuvé à partir des comptes subsidiaires A et B du Fonds du Partenariat de Bali. <i>[Article 21 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision 7(XXX) du CIBT]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Sous-compte B.	Conseil
<p>17. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés. <i>[AIBT 2006, Articles 20, 21, 25]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil

<p>18. Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. <i>[AIBT 2006, Article 21]</i> <i>[Décision 7(XXX) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B.</p>	<p>Conseil</p>
<p>19. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du compte subsidiaire des programmes thématiques. <i>[Article 20(6) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires</p>	<p>Conseil</p>
<p>20. Effectuer l'examen annuel et l'évaluation de la situation internationale du bois. <i>[Article 28 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversales (c), (j), Résultat attendu 3 (A)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>Conseil</p>
<p>21. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). <i>[Décisions CIBT 3(XXII), 5(XXVI)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>Conseil</p>
<p>22. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités <i>[Articles 24 et 26 de l'AIBT de 2006].</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>Conseil</p>
<p>23. Approuver la sélection des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT. <i>[Décision CIBT 3(XXVIII)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires</p>	<p>Conseil</p>
<p>24. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. <i>[AIBT 2006, Article 26]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>Conseil</p>

TRAVAUX DES COMITÉS

ACTIVITES	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	INSTANCE COMPETENTE
<p>25. Diffuser et échanger des informations sur les produits, résultats, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et sur leur contribution à la GDF. <i>[AIBT 2006, Articles 1(c), (r)]</i> <i>[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6 (F), Action transversale (f)]</i></p>	<p>Diffuser et échanger des informations sur les produits, résultats, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et sur leur contribution à la GDF et au développement durable dans les pays membres, en s'attachant plus particulièrement à la lutte contre la pauvreté et au développement durable des populations locales.</p> <p>(a) En s'appuyant sur les résultats de la méta-évaluation des projets OIBT, prendre des dispositions en vue de la tenue d'ateliers régionaux dans les trois régions tropicales productrices de bois d'œuvre dans le but de diffuser et d'échanger les produits, résultats et répercussions ainsi que les enseignements tirés des travaux de projets de l'OIBT et de leur contribution à la gestion durable des forêts et au développement durable dans les pays membres de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 250 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires / Compte subsidiaire commun des évaluations ex-Post</p> <p>(b) En partenariat avec la FAO, le CIRAD et le CIFOR, élaborer et diffuser une étude sur les résultats de la gestion forestière à usages multiples dans certains pays producteurs de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 40 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p> <p>(c) En collaboration avec les membres du PCF, accompagner la production de fiches récapitulatives sur la gestion durable des forêts devant être diffusées comme note d'orientation lors de réunions pertinentes relatives au développement durable, dont la conférence Rio +20.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 40 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p> <p>(d) Évaluer les ressources requises pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts.</p>	<p>Comités conjoints</p>

	Coût estimatif : US\$ 40 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires	
26. Apporter un appui à certains pays membres producteurs dans la promotion de bioénergie dérivée du bois par l'exploitation des résidus et déchets ligneux <i>[Articles 1(a), (c), (f), (p), (s) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (A)]</i>	En se fondant sur résultats et les recommandations des forums internationaux et régionaux sur la bioénergie dérivée du bois, l'activité vise à aider davantage les pays membres à élaborer des propositions de projets visant à développer la bioénergie dérivée du bois. Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires	CFI
27. Renforcement des capacités de promouvoir des techniques de transformation rentables du bois dans les pays producteurs de bois tropicaux. <i>[AIBT 2006, Articles 1(f), (i)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 2 (D), (C)]</i>	Cette activité pilote se concentrera dans les pays producteurs membres en Afrique, région Asie-Pacifique et régions Caraïbes où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. La thématique de la formation interne devant être dispensée aux entreprises des pays membres producteurs, inclura le renforcement des capacités dans les problématiques communes à la filière bois, à savoir: stockage et chargement des grumes, séchoir à bois et chaudières, affûtage des scies, aboutage en queues d'aronde, laminage, emballage, maîtrise des déchets, entretien et aménagement, de sécurité et mentalité. Coût estimatif : US\$ 250 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires	CFI
28. Répondre aux besoins de la filière forêt-bois par des innovations, des technologies et savoir-faire mis au point grâce à des projets OIBT <i>[AIBT 2006, Articles 1(f), (i), (p)]</i> <i>[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu Industrie forestière 1 (D), (I,) Résultat attendu Industrie forestière 2 (A), (C), Action transversale (a)]</i>	Au cours des 10 dernières années des projets de l'OIBT relevant du Comité de l'industrie forestière ont produit un certain nombre d'innovations, technologies et savoir-faire. Comme il a été reconnu dans le Plan d'Action de l'OIBT pou 2008-2011, le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) est allé croissant sur les marchés nationaux et internationaux des produits forestiers. Les résultats, les produits et les leçons tirées des projets OIBT achevés constituent de précieuses ressources pour soutenir le développement des PME dans le secteur de l'industrie forestière. OIBT peuvent contribuer davantage au développement de l'industrie forestière en diffusant des technologies et savoir-faire développés qui correspondent aux besoins actuels des PME. Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires	CFI

<p>29. Démonstration et adoption de systèmes de crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur forestier <i>[AIBT 2006, Article 1(g)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (A)]</i></p>	<p>Une des principales recommandations des divers forums d'investissement organisés par l'OIBT est la promotion de lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME). Il a ensuite été démontré par le projet OIBT, PD 233/03 Rev.2 (I), que l'établissement d'une ligne de crédit, associée au renforcement des capacités efficaces, permet aux PME de gagner des places dans la filière. Dans cette activité, l'OIBT continuera de démontrer l'efficacité du modèle de financement élaboré par le biais du projet OIBT, en prenant des dispositions pour aider les deux pays membres producteurs sélectionnés à répliquer le système de crédit pour leurs PME.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 120 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CFI
<p>30. Promouvoir l'innovation dans l'exploitation des bois tropicaux <i>[AIBT 2006, Articles 1(f), (i), (p)]</i> <i>[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (D), Action transversale (a)]</i></p>	<p>À l'heure actuelle, les transferts de technologies et les innovations dans l'exploitation des bois tropicaux ne sont pas suffisamment favorisés par rapport aux bois tempérés et boréaux. Même parmi les pays producteurs de bois tropicaux, on relève des différences considérables dans les capacités et les moyens de produire des produits innovants. Dans cette activité, l'OIBT aidera les pays membres producteurs à promouvoir les innovations dans l'exploitation des bois tropicaux en effectuant des recherches sur les principaux moteurs du développement et de l'application des technologies novatrices et sur les éléments qui y font obstacle. Dans le cadre de cette activité l'OIBT dressera un état des lieux sur les technologies innovantes applicables dans l'exploitation rentable des bois tropicaux dans les pays membres producteurs et elle organisera un atelier international de diffusion des résultats de cette étude.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CFI
<p>31. Collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à l'organisation et à la tenue, durant les sessions du CIBT en 2012 et 2013, de la Discussion annuelle OIBT sur le marché portant sur le commerce mondial des bois tropicaux. <i>[AIBT 2006, Articles 1(e), (h)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(B)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Les thèmes des discussions annuelles du marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces discussions.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 50 000</p> <p>Budget administratif/Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US \$50 000</p>	CEM

<p>32. Poursuivre la publication du bulletin bi-hebdomadaire d'information sur le marché (MIS). <i>[AIBT 2006, Articles 27, 28]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(C)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Approbation et financement d'une prorogation de deux ans du projet PD 16/93 Rev.4 (M) exécuté par le secrétariat. L'entrée en vigueur de l'AIBT, 2006 en 2012 se traduira par la modification de la source de financement de cette activité si elle est intégrée dans la composante des dépenses essentielles du budget administratif telle qu'envisagée par l'AIBT, 2006.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 480 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 240 000</p> <p>Budget administratif/Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 240 000</p>	CEM
<p>33. Renforcer la capacité technique des pays membres, en particulier des pays en développement, à répondre aux exigences statistiques et à produire les rapports y afférents. <i>[AIBT 2006, Article 28(5)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(D)]</i></p>	<p>Fournir sur demande une assistance à des pays membres, destinée à renforcer et enrichir leurs travaux et rapports statistiques. Cette activité n'a pas été financée au titre du BWP 2010-2011 et est soumise à nouveau du fait de sa pertinence.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 50 000 Année 2012 -- US\$ 50 000</p>	CEM
<p>34. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques. <i>[AIBT 2006, Article 27]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 3 (D), (E)]</i></p>	<p>Le comité prendra des dispositions relatives aux activités destinées à améliorer les bases de données statistiques, à maintenir l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques forestières ainsi qu'aux processus d'élaboration du questionnaire commun sur le secteur forestier. L'entrée en vigueur de l'AIBT 2006 en 2012 se traduira par la modification de la source de financement de cette activité si elle est intégrée dans la composante des dépenses essentielles du budget administratif telle que prévue à l'AIBT 2006.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 50 000</p> <p>Budget administratif/Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 50 000</p>	CEM

<p>35. Passer en revue le marché du bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux. <i>[AIBT 2006, Articles 1(e), (h)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(F)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Des dispositions relatives aux études et aux marchés qui doivent en faire l'objet pour ront être proposées par le comité.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 -- US\$ 100 000 Année 2013 -- US\$ 100 000</p>	CEM
<p>36. Continuer de promouvoir l'application des lois forestières. <i>[AIBT 2006, Article 1(n)]</i> <i>[Décision 6(XXXI) du CIBT]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 4 (A)]</i></p>	<p>En coopération avec la FAO, continuer, autant que nécessaire et sur demande, à diffuser et à favoriser le recours aux "pratiques les plus aptes à renforcer le respect des lois forestières", élaborées conjointement par l'OIBT et la FAO, et fournir une rétroinformation sur les ateliers. Cette coopération portera sur l'élaboration d'un descriptif des technologies mises en œuvre par les pays dans le contrôle des coupes forestières illégales et du trafic de bois, pour examen et approbation par le Conseil. Cette activité a été financée au titre du PTB 2010-2011, un atelier international destiné à examiner le recueil élaboré en 2011 et devant émettre des recommandations de travaux futurs dans ce domaine sera organisé en 2012.</p>	CEM
<p>37. Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité. <i>[AIBT 2006, Articles 1(d), (k), (n), (o)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 4 (A), (B)]</i></p>	<p>(a) Examiner les résultats et les enseignements tirés du développement de systèmes innovants de suivi du bois mis en œuvre dans le cadre du PTB 2010-2011.</p> <p>(b) Promouvoir la création et la mise en œuvre de systèmes d'information en ligne conçus et exploités pour mettre à disposition des consommateurs des données et des informations fiables leur permettant d'identifier et d'acheter dans la légalité du bois de production durable, en coopération avec les gouvernements et des partenariats public-privé.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CEM
<p>38. Analyse de l'impact économique qu'exerce l'encadrement des marchés des bois tropicaux.</p>	<p>En vue de faciliter un examen approfondi par le Comité des questions relatives à la légalité et à l'encadrement des marchés publics, cette activité comportera la préparation d'une étude fond devant notamment couvrir les éléments contenus dans les termes de référence en annexe.</p> <p>Un consultant d'un pays membre producteur et un consultant d'un pays membres consommateur de l'OIBT prêteront leur assistance au Directeur exécutif dans la préparation de cette étude de fond.</p>	CEM

	<p>Cette étude doit être préparée en consultation avec les pays membres de l'OIBT, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) de l'OIBT ainsi que d'autres parties prenantes.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	
<p>39. Favoriser une meilleure compréhension de la contribution des services environnementaux à la gestion durable des forêts. [AIBT 2006, Articles 1(g), (j) (m) (q), (r), (s)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 5(E), (G)]</p>	<p>Organiser une conférence internationale sur les services environnementaux dans le but d'accroître la capacité des Membres à mettre au point des stratégies de renforcement de la contribution des services environnementaux des forêts dans la mise en place de la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin. Cette conférence doit couvrir les aspects relevant de la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux, les expériences et connaissances existantes sur le paiement des services environnementaux (PSE), le carbone forestier comme nouveau produit forestier de base, l'équité et la parité homme-femme dans le partage des bénéfices, ainsi que d'autres aspects.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CRF
<p>40. Passer en revue et actualiser les Lignes directrices OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales artificielles en prenant en compte les développements récents intéressant la foresterie tropicale. [AIBT 2006, Articles 1(j), (m)] [Plan d'action OIBT de Yokohama 3.2, But 2(1)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6 (F)]</p>	<p>Examiner et mettre à jour les <i>Directives OIBT pour la création et la gestion durable des forêts tropicales artificielles</i> (PS 4, 1993), en tenant compte des nouveaux développements qui met en avant les fonctions de la plantation d'arbres dans le monde tropical, soit l'offre de bois, la production énergétique, l'apport de services environnementaux, le potentiel de restauration, ainsi que le potentiel que recèlent l'agroforesterie et les arbres hors forêts de fournir des biens et services forestiers.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 250 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CRF
<p>41. Harmoniser et valider les directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles avec le système de rapports de l'OIBT utilisant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales. [AIBT 2006, Articles 1(c), (f),(l), (p), (p)] [Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6 (A), (B), Action transversale (b)]</p>	<p>Les réunions d'experts qui se sont tenues à Thoune (Suisse, juin 2010) et à Antimary (Brésil, août 2011) organisées dans le cadre du PTB 2010-2011 a permis la production de la version finale des directives révisées et actualisées <i>Lignes directrices OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles</i> ; il est nécessaire de tester les nouvelles lignes directrices et d'affiner le système de rapports sur les <i>Critères et indicateurs OIBT révisés de la gestion durable des forêts tropicales</i> (OIBT PS 15, 2005). Ce travail de validation doit être effectué en y associant étroitement les parties prenantes dans les trois pays producteurs de l'OIBT choisis à cet effet (un dans chaque région tropicale), dans le but de</p>	CRF

	<p>vérifier leurs cohérence, applicabilité et utilité au service de la gestion durable des forêts à différents niveaux.</p> <p>Les essais et la validation comprennent l'évaluation des lignes directrices sur le terrain avec les aménagistes forestiers (État, secteur privé et communautés) et un atelier national de validation des lignes directrices dans des contextes différents. Pour les ateliers nationaux, des ajustements dans le système de rapports utilisant les Critères et Indicateurs OIBT de la GDF seront discutés, en accord avec les lignes directrices GDF révisées, le renforcement des liens entre les lignes directrices GDF et le processus des C & I. Les productions de ces ateliers alimenteront le processus de révision des C & I inscrit dans l'activité 7 du Conseil.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 130 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	
<p>42. Promouvoir l'application des Lignes directrices pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées. [AIBT 2006, Articles 1(j), (m)] [Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6 (B), (C)]</p>	<p>Prendre des dispositions pour faire en sorte que l'OIBT, en collaboration avec le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (GPFLR) et des institutions nationales créent et consolident un réseau de stations forestières modèles servant à l'enseignement de la restauration des paysages forestiers et à sa mise en démonstration, ainsi qu'à l'échange d'expériences et à la diffusion des pratiques les meilleures, et portant notamment sur l'avancement de la gestion des forêts tropicales secondaires, la restauration et la réhabilitation des massifs forestiers dégradés et les nouvelles possibilités (p. ex REDD+) que peut offrir cette gestion.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	CRF
<p>43. Faciliter l'application des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production. [AIBT 2006, Articles 1(m), (r)] [Décision CIBT 10(XLIV)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 6 (B), (E), (G)]</p>	<p>En application de la Décision 6 (XLIV), l'OIBT doit pour favoriser l'application des Lignes directrices relatives à la conservation de la biodiversité sur une gamme d'échelles en partenariat avec les producteurs de bois, les populations riveraines et d'autres intervenants. En coopération avec d'autres organisations internationales, organismes de la société civile et d'autres entités, il s'agira d'encourager les membres de l'OIBT et les entreprises productrices de bois à s'adapter et à faire usage des <i>Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production</i> lorsqu'il y a lieu dans leur travail, y compris dans les propositions de projet de l'OIBT et la production de rapports.</p> <p>Un appui sera octroyé aux pays membres et concessionnaires forestiers</p>	CRF

	<p>intéressés en vue de formuler des propositions destinées adapter et à mettre en œuvre les lignes directrices au niveau des unités forestière d'aménagement, ainsi que pour la diffusion des lignes directrices dans des enceintes compétentes.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p>	
<p>44. Apporter une contribution adaptée aux efforts nationaux et internationaux dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des incendies touchant les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. [AIBT 2006, Article 1(m)] [Décision CIBT 6(XXXIII)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 5(C)]</p>	<p>(a) Examiner et mettre à jour les Lignes directrices de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales en tenant compte de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et de la nécessité d'aider à faire reculer la pauvreté.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires</p> <p>(b) De par son statut de membre à part entière de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), du Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêt et du Réseau mondial sur les incendies de forêt (Network GWFN) qui en est l'émanation, ainsi que du Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), l'OIBT est tenue d'apporter son appui aux Réseaux régionaux sur les incendies de forêt pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ainsi qu'à d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle dans leurs réunions préparatoires à la 6e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en 2015 en Corée du Sud.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 250 000 Sources de financement pressenties : Contributions volontaires Année 2012 - US\$ 125 000 Année 2013 - US\$ 125 000</p>	CRF

CFA : ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

ACTIVITES	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	INSTANCE COMPETENTE
45. Examiner les états audités en externe des exercices 2011 et 2012 et recommander leur approbation au Conseil. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA
46. Produire des recommandations au Conseil sur la nomination pour un mandat de trois ans des commissaires aux comptes appelés à auditer les comptes de l'Organisation pour les exercices 2013, 2014 et 2015. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA
47. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif biennal de l'organisation pour les exercices 2014-2015. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA
48. Examiner et produire des recommandations au Conseil, autant que de besoin, concernant le budget administratif 2013 de l'Organisation dans le budget administratif biennal des années 2010-2011. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA
49. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA
50. Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux de sessions ordinaires.	CFA

ANNEXE

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
INSCRITES AU
PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2012-2013**

Activité No. 1

**POUR SUIVRE LA PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE L'OIBT
"ACTUALITES DES FORETS TROPICALES" (AFT)**

[AIBT de 2006, Article 27, Article 28]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]

I. Contexte

L'AFT est produit depuis 1990, financé par le Compte spécial pour les projets et plus récemment par l'intermédiaire du Fonds du Partenariat de Bali en vertu des programmes de travail bisannuels de l'OIBT.

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution de 4 numéros d'AFT en trois langues de travail de l'OIBT, en 2012 et en 2013. Chaque numéro de l'AFT sera distribué à une liste de diffusion comptant 15 000 personnes au total et sera également mis en ligne sur le site Web de l'OIBT. Le nombre de numéros publiés chaque année sera subordonné à la mise à disposition d'un financement. La masse salariale de cette activité doit être rapportée au poste du soutien aux programmes pour 2012, l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 en 2012 se traduira par la modification de la source de financement de cette activité si elle est intégrée dans la composante des dépenses essentielles du budget administratif, comme prévu à l'AIBT de 2006.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros d'AFT dans les trois langues de travail de l'OIBT dans la version imprimée et en version électronique.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois; lancement à la mise à disposition des fonds |
| VI. Budget | US\$ 1 500 000 |

RECUEILLIR LES CONSEILS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC) ET FACILITER LEUR PARTICIPATION

(B) ENCOURAGER UN ACCOMPAGNEMENT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU TAG ET DU GCSC AUX SESSIONS DU CONSEIL

*[Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII)]
[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (p)]*

I. Contexte

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 1999 et 2002 respectivement, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant un soutien financier couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance et devant ainsi leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC devant être bénéficiaire d'un soutien financier de l'OIBT doit être effectuée par le Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- a) Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT;
- b) Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- c) Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 80 000

Activité No. 3

INTENSIFIER LES CAMPAGNES DE RELATIONS PUBLIQUES, DE SENSIBILISATION ET DE VULGARISATION DESTINÉES À FAIRE CONNAÎTRE AU MIEUX LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

*[AIBT 2006, Article 1]
[Décision CIBT 4(XXVII)]
[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]*

I. Contexte

L'OIBT est engagée dans un éventail d'activités au niveau mondial dont les résultats doivent être largement diffusés en vue de favoriser chez les différentes parties prenantes la compréhension du travail de l'Organisation et celle de ses objectifs.

II. Description

Cette activité permettra au Secrétariat d'effectuer un éventail d'activités de relations publiques et de sensibilisation. Celles-ci comprendront l'organisation de manifestations parallèles et de stands lors d'importantes rencontres ayant les forêts pour thème; la publication d'un certain nombre d'études en usant des reliquats budgétaires de certaines activités; la publication du rapport annuel de l'Organisation; la poursuite des améliorations à apporter au site Web de l'OIBT; l'enrichissement des archives photographiques de l'OIBT, l'élaboration d'affiches et d'autres matériaux de communication et sensibilisation et d'autres initiatives spéciales, éventuellement en collaboration avec les partenaires concernés. L'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 en 2012 se traduira par une modification de la source de financement de cette activité si elle se trouve intégrée dans la composante des coûts essentiels du Budget administratif telle qu'elle est envisagée dans l'AIBT de 2006.

III. Produits attendus

- a) Au moins 4 nouveaux numéros de la série technique ou d'autres publications officielles;
- b) Manifestations collatérales/ stands d'information dans des enceintes pertinentes (p. ex. Rio +20; COFO; CITES CdP 16; CBD CdP 11; CCNUCC CdP 17/18; Journées de la forêt 6/7; Commissions forestières régionales, etc.);
- c) Amélioration et actualisation régulières du site web en 4 langues;
- d) Rapports annuels de l'OIBT pour 2012-2013;
- e) Enrichissement de la photothèque; et
- f) Divers matériaux de communication.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois; lancement à la mise à disposition des fonds
VI. Budget	US\$ 300 000

DISPOSITIONS EN VUE D'ASSURER LA PARTICIPATION ET LA VISIBILITÉ DE L'OIBT À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ONU-CDD, RIO +20)

[AIBT 2006, Article 15]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (n), (o)]

I. Contexte

Conformément à la résolution 64/236 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CDD), également désignée comme Rio +20, se réunira à Rio de Janeiro, au Brésil du 4 au 6 juin 2012 pour marquer le 20e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992 et le 10e anniversaire du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de 2002.

La CDD (Rio +20) étant une conférence située au plus haut niveau qui soit, elle vise (i) à assurer un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, (ii) à évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et (iii) à relever les défis nouveaux et émergents. La CDD (Rio +20) concentrera ses travaux sur deux thèmes: (a) une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et (b) le cadre institutionnel du développement durable.

Compte tenu de la plus grande importance et de la pertinence de la CDD (Rio +20) aux objectifs et aux travaux de l'OIBT, en particulier dans le contexte du maintien de l'engagement continu en faveur de la gestion et du développement durables des forêts tropicales et au vu des nouveaux progrès tangibles et la réduction des lacunes dans la poursuite de la GDF et de la réduction de la pauvreté dans les tropiques, la participation de l'OIBT est impérative de s'assurer que la perspective et les intérêts des forêts tropicales et du bois ainsi que l'OIBT et de ses membres soient bien présentés et pris en compte dans les délibérations de la Conférence. Cela vaut non seulement pour les dossiers anciens et en cours du développement durable relatif aux forêts, mais aussi aux enjeux nouveaux et émergents, y compris l'évolution vers l'économie verte, la rareté de l'eau; les crises financières, économiques, les crises alimentaire et énergétiques, le changement climatique ainsi que la question des catastrophes naturelles celles qui sont induites par l'homme.

La CDD (Rio +20) offre également une bonne occasion à l'OIBT de présenter et de diffuser ses travaux et ses réalisations conçus pour aider aux efforts devant placer les forêts tropicales en gestion durable, dont notamment l'élaboration et l'application des Critères et Indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales, les progrès accomplis dans la mise en gestion durable des forêts tropicales (AFD Tropical 2011), la promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés de provenance légale et pérenne, la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et dans les services environnementaux que procurent les forêts, et la foresterie communautaire et leurs entreprises.

II. Description

Grâce à cette activité, l'OIBT sera en mesure de contribuer et de participer utilement à la CDD (Rio +20). Pour assurer sa visibilité et un certain impact, l'OIBT collaborera avec les gouvernements et les partenaires concernés à l'organisation d'une manifestation parallèle devant mettre en exergue le travail de l'OIBT et les réalisations à son crédit qui sont directement pertinentes aux objectifs et aux thèmes de la CDD (Rio +20), et elle tiendra un stand de l'OIBT pendant la durée de la CDD pour présenter et diffuser l'OIBT de la documentation d'information et de sensibilisation à ses activités.

III. Produits attendus

- a) Participation de l'OIBT à la CDD (Rio +20) accrue;
- b) Point de vue et intérêts des forêts et des bois tropicaux, de l'OIBT et de ses membres correctement présenté à la CDD (Rio +20);
- c) Sensibilisation, communication et interaction par l'OIBT au niveau international maintenues et étendues; et
- d) Meilleure connaissance par l'OIBT de l'évolution des dossiers touchant les forêts aux échelons international et régional et sensibilité accrue à leur égard.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	6 mois
VI. Budget	US\$ 100 000

CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF) A L'APPUI DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES PERTINENTES

*[AIBT 2006, Article 15]
[Décision 8(XXX) du CIBT]
[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (o)]*

I. Contexte

En tant que membre fondateur du PCF, l'OIBT a établi, maintenu et renforcé sa coopération avec le Forum depuis sa création en 2000. Suite à la neuvième session du FNUF qui s'est tenue du 24 janvier au 4 février 2011, l'OIBT et les autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à apporter des contributions s'inscrivant dans le sillage des résultats de la session, à savoir des travaux intersessions et préparatoires devant aboutir à la convocation de la dixième session du FNUF à Istanbul, en Turquie en avril 2013.

Les actions complémentaires, notamment celles découlant de la Résolution de portée générale sur les forêts pour les populations, les moyens d'existence et l'éradication de la pauvreté, comprennent notamment le Plan de travail du Groupe consultatif du PCF sur les financements, dont l'OIBT est membre, destiné à assurer la coordination et la supervision de tous les préparatifs des travaux du FNUF sur le financement de la forêt qui seront examinés à sa dixième session. Ce plan de travail comprend des rapports sur le financement des forêts, la mise à jour de l'étude sur le financement forestier effectuée en 2008, la planification et l'organisation de l'initiative nationale conduite par l'Organisation sur le financement des forêts et celles de la deuxième réunion du Groupe d'experts spécial sur le financement des forêts en 2012 ; le plan de travail prévoit également une participation à la mise en œuvre du processus de facilitation ; y figurent en outre des travaux supplémentaires et des préparatifs de la dixième session du FNUF sur le thème «Forêt et développement économique» et des thèmes subsidiaires sur les produits et services forestiers, les programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies sectorielles, la réduction des risques et des impacts des catastrophes et les bienfaits qu'offrent les forêts et les arbres aux communautés urbaines.

De son propre chef, le PCF a décidé de se redynamiser à l'issue de sa "retraite" effectuée en Italie les 23 et 24 juin 2011, cela afin de mieux épauler le FNUF et d'intensifier la coopération et la collaboration d'ensemble entre les ses membres, principalement par le biais de la mise en œuvre d'initiatives PCF conjointes allant de la dégradation des forêts à la rationalisation des rapports sur les forêts, en mettant en avant un message commun sur la GDF, l'agroforesterie, le Service mondial d'information sur les forêts (SMIF), Rio +20, et le groupe de communication.

II. Description

Grâce à cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière significative au travail du FNUF et du PCF en fournissant des contributions pertinentes, de participer effectivement aux travaux et réunions du FNUF et du PCF et à leurs activités, en prenant en charge une partie des coûts de ces activités selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.

III. Produits attendus

- a) Représentation de l'OIBT au FNUF et au PCF accrue;
- b) Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF maintenues et renforcées;
- c) Extension du rayonnement, de la communication et de l'interaction de l'OIBT au niveau international et régional étendus;
- d) Les points de vue et intérêts des forêts et des bois tropicaux correctement présentés dans les travaux et activités du FNUF et du PCF;
- e) L'OIBT mieux au fait des nouvelles problématiques forestières et davantage sensible à l'évolution des dossiers touchant les forêts aux échelons international et régional; et
- f) Efficience et efficacité des travaux de l'OIBT et mise en synergie grâce à la coopération et la collaboration.

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget | US\$ 100 000 |

Activité No. 7

POUR SUIVRE LE SUIVI DES PROGRES DANS L'APPLICATION DES CRITERES ET INDICATEURS DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE

[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]
[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6, But 2(1)]

I. Contexte

Au titre des décisions énumérées ci-dessus, 28 Pays producteurs Membres de l'OIBT ont bénéficié d'une série d'ateliers nationaux de formation des acteurs de la filière forêt-bois à l'utilisation des Critères et Indicateurs OIBT (C & I) pour de la GDF en vue d'assurer la surveillance et l'évaluation de la gestion forestière et d'en rendre compte. Les ateliers les plus récents ont eu lieu à Kinshasa en RDC en juillet 2010 et Paramaribo au Surinam en août 2011. Cette activité permettra la tenue d'ateliers supplémentaires au cours de 2012-2013. Elle permettra également d'une révision des C & I de l'OIBT et une collaboration permanente avec d'autres processus connexes rendant compte des forêts.

II. Description

L'activité (Partie A) permettra la tenue de deux ou trois ateliers nationaux supplémentaires de formation à l'emploi des C & I et principalement destinés aux pays qui n'ont pas déjà bénéficié de cette formation, dont certains pays qui deviendront membres de l'OIBT pour la première fois lors de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le programme de ces ateliers évolueront pour faire en sorte que leurs participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et des rapports (SER) sur les forêts notamment par l'emploi des C & I. L'activité (Partie B) prévoit également une révision des C & I de l'OIBT par un groupe d'experts et le tirage d'un corps révisé de C & I, une fois que ceux-ci auront été approuvés par Conseil. Bien que cela n'entraînera pas de gros changements, ne perdant pas de vue que plusieurs pays ont investi beaucoup de temps et d'efforts pour mettre en œuvre des systèmes SER bâtis sur les C & I de l'OIBT, cette révision prendra en compte les recommandations des ateliers nationaux réalisés depuis le dernier réexamen des C & I en 2004 - 2005, l'expérience acquise dans l'analyse les réponses des pays au modèle de rapports C & I lors de la préparation des rapports AFD Tropical de 2005 et 2011, une étude de l'OIBT sur la mise en œuvre des C & I sur le terrain et les développements en cours en foresterie internationale (changement climatique, par exemple). L'activité (Partie c) facilitera également la participation active de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER relatif aux forêts, y compris à l'Équipe de travail spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, aux discussions sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre le rapport AFD Tropical de l'OIBT et l'Évaluation des ressources forestières menée par la FAO, et à diverses réunions et initiatives pertinentes d'autres processus C & I internationaux.

III. Produits attendus

- a) Au moins 60 intervenants de pays producteurs Membres de l'OIBT familiarisés aux C & I de l'OIBT
- b) Un plus grand nombre de pays à même de rendre compte efficacement des forêts et de leur gestion en utilisant le modèle de rapports C & I de l'OIBT;
- c) Un corps révisé de C & I prenant en compte toutes les expériences utiles, recommandations et autres faits pertinents intervenus depuis 2005, et
- d) Les préoccupations et les priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales sur SER portant sur les forêts.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois; lancement à la mise à disposition des fonds

VI. Budget US\$ 250 000 (Partie a US\$ 100 000; Partie b US\$ 100 000; Partie c US\$ 50 000)

FORMULATION ET APPROBATION DU NOUVEAU PLAN D'ACTION OIBT

[AIBT 2006, Article 24(3)]
[Décision CIBT 4(XLV)]

I. Contexte

L'actuel Plan d'action de l'OIBT 2008-2011 doit expirer à la fin de l'année et un nouveau plan d'action répondant à l'AIBT de 2006 doit être élaboré et approuvé par le Conseil. Il y a donc nécessité de proroger l'actuel Plan d'action pour couvrir l'année 2012. L'AIBT de 2006 comporte une sélection de nouveaux domaines qui traduisent les changements apparus dans le cadre général des politiques internationales où évolue l'OIBT. Le nouveau Plan d'action devra donc transcrire ces changements et s'en faire l'écho en accord avec la structure du nouvel Accord.

II. Description

Il met en exergue les traits qui caractérisent le nouveau champ d'intervention de l'AIBT de 2006, à savoir l'élargissement de la contribution au développement durable ; l'inclusion de produits forestiers autres que le bois ; la prise en compte des services environnementaux ; les dossiers relatifs à l'exploitation forestière clandestine et à la gouvernance ; et enfin la nécessité croissante de renforcer les capacités et d'assurer le développement économique des petits exploitants forestiers et des populations riveraines. Le Plan d'action met en exergue les traits qui caractérisent le nouveau champ d'intervention de l'AIBT de 2006, à savoir l'élargissement de la contribution au développement durable ; l'inclusion de produits forestiers autres que le bois ; la prise en compte des services environnementaux ; les dossiers relatifs à l'exploitation forestière clandestine et à la gouvernance ; et enfin la nécessité croissante de renforcer les capacités et d'assurer le développement économique des petits exploitants forestiers et des populations riveraines.

Les principaux volets de cette activité sont les suivants:

- a) Des missions consultatives mobilisant un expert d'un pays producteur et un expert d'un pays consommateur;
- b) La convocation d'un groupe de travail composé d'un nombre équilibré de représentants des Consommateurs et des Producteurs, ainsi que des représentants du Groupe consultatif sur le commerce et du Groupe consultatif de la société civile.

III. Produits attendus

Un Plan d'action devant régir les activités de l'Organisation.

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| IV. Pays visés | Pays membres de l'OIBT |
| V. Durée et échéance | Doit être formulé en 2012 |
| VI. Budget | US\$ 150 000 |

Activité No. 9

**APPUI AU PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
DES FORÊTS TROPICALES DESTINE A LA JEUNESSE (CEEP)**

[AIBT 2006, Article 1]

[Décision CIBT 1(XLIV)]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (d)]

I. Contexte

Contexte S'agissant du rôle de l'éducation dans les questions environnementales, les dirigeants du G8 ont conclu en ces termes : «Nous devons donner aux jeunes un espoir dans l'avenir et fournir un contexte positif pour la promotion des citoyens actifs, capables de construire un avenir plus juste et plus durable, apportant une meilleure qualité de vie pour tous ».

Les jeunes se montrent en général ouverts au changement et aux idées nouvelles, et la résolution des problèmes d'environnement nécessite des changements d'attitude, de comportement et de valeurs. Bien que l'éducation environnementale n'ait pas été jusqu'ici une préoccupation majeure de l'OIBT, elle devrait être considérée comme indispensable et mériter l'attention de l'Organisation.

Les programmes actuels d'éducation environnementale et leurs matériaux pédagogiques n'accordent pas aux forêts tropicales la place qu'elles méritent, et les éléments qu'ils présentent sur ce sujet pèchent souvent par manque d'exactitude ou d'actualité. Il s'agit donc là d'un créneau qui demande à être rempli par l'OIBT et son programme d'éducation à l'environnement orienté sur les forêts tropicales. La contribution de l'OIBT à l'éducation environnementale doit s'inscrire en complément des dispositifs existant et épauler les lignes directrices et matériaux préexistants en fournissant des informations et une expérience ressenties comme nécessaires.

À la quarante-quatrième session du CIBT, a été présentée la proposition du Directeur exécutif au Conseil d'envisager la création du CEEP. Le Conseil a unanimement approuvé la proposition.

En 2011, le CEEP a organisé une manifestation en marge du XXIII Congrès mondial de l'IUFRO tenu à Séoul, République de Corée et a également produit des matériaux didactiques supplémentaires à l'intention des enfants scolarisés sur le thème "Entretenir la forêt tropicale pour l'avenir."

II. Description

Ce programme est conçu pour des étudiants et élèves de zones rurales et urbaines du monde entier. Le programme souligne l'importance des forêts dans le contexte du changement climatique. Il prévoit la tenue d'une conférence sur l'éducation environnementale, la création de matériaux pédagogiques supplémentaires, celle de forêts école, la constitution d'un réseau d'apprenants, la tenue de camps pédagogiques et l'envoi de conférenciers. Ce programme est appelé à combler les lacunes des contenus éducatifs sur les forêts.

III. Produits attendus

- a) Prise de conscience suscitée chez les élèves et jeunes étudiants, et désir de s'engager à trouver des solutions et à apporter des réponses aux questions liées à la gestion durable des forêts et à l'environnement; and
- b) Aider les jeunes étudiants à adopter des attitudes et des actions fondées sur l'analyse et l'évaluation des informations disponibles.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 240 000

**EN COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS, CONTINUER D'ÉTUDIER LES
IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES FORÊTS TROPICALES ET LA
CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES À L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

[AIBT 2006, Articles 1(f), (p)]

[Décision CIBT 1(XXXVIII)]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (c), (o)]

I. Contexte

Le rôle de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est de plus en plus reconnu au niveau international. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, la mise en œuvre de mesures centrées sur la forêt réclamera des stratégies intégrées à l'échelon national recourant à la concertation multi-acteurs. À l'appui de l'élaboration d'orientations visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, le Plan d'action OIBT 2008-2011 mentionne la nécessité d'observer les effets possibles de la gestion des ressources forestières de base sur l'évolution du climat et de veiller à la pertinence et à l'adéquation des orientations développées. Le Plan d'action de l'OIBT met également en lumière la nécessité de favoriser une compréhension des conséquences que produit la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD) sur la mise en valeur des forêts tropicales. À cet égard, le Conseil, à sa quarante-quatrième session, a adopté le Programme thématique sur la réduction du déboisement et la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux (REDDES) en prenant en compte, entre autres, les points suivants :

- L'OIBT s'est engagée en faveur de la gestion durable des forêts tropicales (GDF). Les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets reposant sur les forêts constituent une partie intégrante de la GDF dans les pays membres producteurs de l'OIBT. Celles-ci concernent les forêts de protection (conservation) comme les forêts de production;
- La majeure partie des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ont lieu dans des pays forestiers tropicaux membres de l'OIBT. Quinze des 33 pays membres producteurs de l'OIBT ont représenté à eux seuls plus de 70% des quelque 12 millions d'hectares de déboisement annuel dans le monde tropical au cours de la période 2000-2005. Une longue tradition de collaboration avec ces pays confère à l'OIBT un poids considérable sur les principaux facteurs agissant dans la déforestation et la dégradation des forêts. En outre, l'OIBT offre une plateforme de débat véritable pour les importantes questions liées à la dégradation des forêts parmi les principaux pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux et des autres produits et services rendus par les forêts tropicales, et;
- La démarche de l'OIBT qui repose sur des projets, tant au niveau national que local, confère à l'Organisation une expérience précieuse pour l'évaluation des conditions dans lesquelles la déforestation et la dégradation des forêts peuvent être freinées.

Pour devenir à même d'abaisser de manière sensible leurs taux de déboisement et de dégradation des forêts, les pays devront s'attaquer aux carences des politiques publiques, de la gouvernance et des marchés qui sont directement responsables des changements intervenant dans l'occupation des sols et de l'exploitation non pérennisable des ressources forestières. Ces activités correspondent aux objectifs fondamentaux de l'OIBT.

II. Description

Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris :

- Présence aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales.
- Faciliter la participation des pays membres de l'OIBT à des rencontres où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, afin de s'assurer que les pays producteurs membres de l'OIBT sont bien informés, activement impliqués, et puissent bénéficier de mesures incitatives à la gestion durable des forêts dans le monde tropical.
- Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales dégradées.

- Mise en place d'une plateforme d'information en ligne ainsi que la production de numéros spéciaux de l'AFT sur les forêts tropicales et la REDD+; et maintenir les membres de l'OIBT et le grand public informés du rôle des forêts tropicales dans les problématiques du changement climatique.
- Prise en compte du cadre stratégique du PCF relatif aux forêts et au changement climatique pour faire valoir les perspectives offertes par les forêts tropicales.
- Mettre à jour les informations du Conseil sur l'évolution du débat sur les forêts tropicales dans le cadre de la CCNUCC.

III. Produits attendus

- a) Les pays membres producteurs de l'OIBT rendus informés et appuyés dans leurs initiatives consistant à lier la gestion durable des forêts et les changements climatiques, y compris par l'élaboration de projets et le remaniement de politiques publiques;
- b) Documentation et données statistiques sur les forêts tropicales et les changements climatiques disponibles et régulièrement mises à jour dans la page web de l'OIBT et ses autres véhicules de communications, y compris Actualités des forêts tropicales;
- c) Document du CIBT traitant de l'évolution des débats de la CCNUCC et du GIEC sur la réduction des émissions issues de la dégradation des forêts et du déboisement et implications pour les forêts tropicales et les producteurs de bois tropicaux mis à jour à l'attention des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du CIBT;
- d) Le rôle de la GDF dans le monde tropical débattu et faisant l'objet d'une diffusion dans les enceintes internationales pertinentes, notamment aux Conférences des Parties à la CCNUCC, par le biais de sessions d'information adaptées à l'événement; et
- e) Participation active de l'OIBT aux initiatives PCF liées aux forêts et aux changements climatiques, notamment l'initiative sur la mesure et l'évaluation de la dégradation des forêts.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** US\$ 200 000

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

*[AIBT 2006, Article 15]
[Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]
[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, action transversale (n)]*

I. Contexte

L'OIBT et la CITES n'ont fait que renforcer au fil du temps les liens de collaboration qui ont conduit à des activités visant à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions aux listes CITES au cours des 15 dernières années. Cette collaboration a abouti dans un premier temps à un vaste programme de développement des capacités d'abord proposé dans le PTB 2006-2007 BWP qui reçut son financement de 2010 par le biais d'une subvention importante de l'Union européenne, à laquelle s'est ajouté un financement continu des États-Unis et d'autres bailleurs de fonds par le biais des Programmes de travail biannuels de l'Organisation (le financement continu de ces autres bailleurs de fonds a permis une modeste continuation des activités du programme en 2011 suite à l'arrivée à son terme du cycle de subventions de l'UE). Une deuxième demande de subvention a été soumise à l'UE par l'OIBT courant 2011 qui porte sur un total de 7,5 millions d'euros, devant permettre de continuer les travaux OIBT de développement des capacités relatifs à la CITES. On est à la recherche pour cette activité de contributions d'autres bailleurs de fonds qui doivent faire pendant au tiers des montants octroyés par les subventions de l'Union européenne, selon les conditions auxquelles l'UE a soumis l'octroi de ses subventions.

II. Description

Cette activité permettra la poursuite pleine et entière du programme OIBT de développement des capacités CITES dans l'exercice 2015 (le PTB 2014-2015 intégrera également cette activité qui fait désormais partie des travaux permanents de l'OIBT). Le mode d'exécution de ce programme continuera de relever de l'initiative des pays comme cela avait été le cas dans le cadre des PTB précédents, mais avec un élargissement de sa portée, les espèces visées devant en effet inclure désormais les espèces arborées non productrices de bois d'œuvre inscrites à la CITES, ainsi qu'une extension de la couverture à d'autres États de l'aire naturelle des espèces concernées. L'activité sera supervisée par un comité consultatif composé de représentant de bailleurs de fonds, des pays considérés, des secrétariats de l'OIBT et de la CITES et de partenaires et acteurs de la profession et de la société civile. Les coordonnateurs régionaux recrutés dans la phase initiale de ce programme seront maintenus si possible, ou de nouveaux autres seront recrutés pour aider à la formulation de l'activité, à sa mise en œuvre et au suivi de son déroulement dans les pays cibles. Un assistant de programme sera affecté au siège de l'OIBT pour aider à encadrer l'exécution de cette activité. À l'heure actuelle, plus de 15 activités nationales disposant d'une enveloppe budgétaire globale dépassant les deux millions de dollars E.-U. sont en attente d'un financement de la part de ce programme, parmi lesquelles une proposition émanant du TAG qui consiste à passer en revue les modalités d'inclusion ou de retrait d'espèces végétales de la Liste rouge UICN (à partir de laquelle sont souvent émises les propositions d'inscription d'espèces à la CITES), qui n'a pas trouvé de financement dans les deux PTB précédents.

III. Produits attendus

Au cours de la période biennale couverte par ce programme de travail, cette activité doit produire les résultats suivants:

- a) Au moins trois (3) pays disposant d'inventaires ou schémas d'inventaire de meilleure qualité concernant les essences forestières inscrites aux annexes CITES;
- b) Au moins trois (3) systèmes de traçabilité et surveillance mis en place concernant les essences forestières portées dans les annexes de la CITES;
- c) Au moins trois (3) stages de formation ou ateliers régionaux d'échange d'expériences;
- d) Un nombre réduit de suspension de commercialisation d'essences à bois d'œuvre inscrites à la CITES et une capacité accrue de pays à produire des avis de commerce non préjudiciable;
- e) Un atelier international servant à la diffusion les résultats des travaux de l'OIBT en vue de renforcer la capacité de mettre en oeuvre les mesures découlant de l'inscription des essences forestières dans les listes de la CITES;
- f) Présence et participation de l'OIBT aux réunions et rencontres de la CITES intéressant ce sujet.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 1 817 000 (EUR 1 250 000)

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT À TITRE PILOTE DES PROGRAMMES THÉMATIQUES DE L'OIBT

*[AIBT 2006, Articles 20, 24.3, 25]
[Décisions 8(XLIV), 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Partie II]*

I. Contexte

À sa quarante-quatrième session, tenue en novembre 2008 à Yokohama, au Japon, le Conseil a adopté les décisions 8 (XLIV) sur la création d'un compte des programmes thématiques (TP) subsidiaire au Compte spécial, 9 (XLIV) sur les procédures opérationnelles et les lignes directrices des programmes thématiques à titre pilote et 10 (XLIV) sur les profils de programme thématique (TPP). Il a été décidé de mettre en œuvre, à titre pilote, des programmes thématiques dans cinq domaines où des financements supplémentaires étaient attendus, soit l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce (TFLET), la gestion des forêts communautaires et leurs entreprises (CFME), la transparence du commerce et des marchés (TTM), le développement et la rentabilité de l'industrie (IDE) et la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux (REDDDES).

En application de la Décision 9 (XLIV) l'efficacité de l'exécution des programmes thématiques à titre pilote fera l'objet d'un examen et d'une évaluation à trois ans.

II. Description

Dans le cadre des programmes thématiques, le Secrétariat de l'OIBT joue un rôle beaucoup plus important dans les modalités de la mise en œuvre que dans celui du cycle ordinaire des projets, notamment par son intervention dans l'élaboration des documents de programmes thématiques (TPD), l'évaluation et l'approbation des soumissions, la sélection des agences d'exécution ou l'exécution des projets, leur surveillance et les rapports qui en émanent.

Par le biais de l'examen, de l'analyse et d'une évaluation minutieuse des règles et procédures instaurées et appliquées au cours des différentes étapes de la mise en œuvre des programmes thématiques, l'objectif global de l'évaluation des TP est de juger de l'efficacité de l'exécution des programmes thématiques à titre pilote, la réaction des pays membres face aux possibilités nouvelles qui leur sont offertes dans ce cadre et les réalisations obtenues à ce jour dans les différents domaines thématiques. L'évaluation comprendra toutes les étapes des programmes, de l'élaboration des profils de TP à l'achèvement des cycles de projets. Il est prévu qu'elle dégage les enseignements qui peuvent servir à accroître l'efficacité et la pérennité du fonctionnement des TP au titre de l'AIBT de 2006 et à réaliser les objectifs des TP, l'objectif OIBT 2000 et le Plan d'Action de Yokohama.

III. Produits attendus

- a) Un rapport complet sur l'efficacité de tous les stades du fonctionnement des programmes thématiques à titre pilote (qui sera présenté à la quarante-huitième session du Conseil en 2012) ;
- b) l'évaluation de la réaction des bailleurs de fonds aux programmes thématiques;
- c) l'évaluation des réalisations (potentielles et réelles) à ce jour dans les différents domaines thématiques, et
- d) des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des TP, dont leurs modalités d'élaboration, d'examen et celles de la mise en œuvre de leurs projets.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 3 mois (sur une période de six mois)

VI. Budget US\$ 90 000

Activité No. 25(a)

DIFFUSER ET ÉCHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RÉSULTATS, RETOMBÉES ET ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR LEUR CONTRIBUTION À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

(A) RENFORCEMENT DES RESULTATS DE LA META-EVALUATION DES PROJETS DE L'OIBT, TENUE D'ATELIERS REGIONAUX DANS LES BOIS A TROIS REGIONS PRODUCTRICES DE BOIS TROPICAUX ET DIFFUSION DES PRODUITS, ACQUIS, RESULTATS ET RETOMBEES DES TRAVAUX DU PROJET DE L'OIBT ET DE LEUR CONTRIBUTION A LA GESTION DURABLE DES FORETS

[AIBT 2006, Articles 1(c), (r)]

[Action Plan 2008-2011, Résultat attendu 6 (F), Action transversale (f)]

I. Contexte

Une équipe de trois consultants indépendants a procédé à la méta-évaluation de projets de l'OIBT qui avaient déjà été évalués a posteriori en se livrant à une analyse en profondeur, une synthèse et une évaluation minutieuse des résultats, enseignements dégagés et recommandations d'une série de rapports d'évaluation à postériori de projets OIBT. L'objectif global de la méta-évaluation était d'évaluer l'apport des projets mis en œuvre sur le terrain pendant les 25 années d'existence de l'OIBT dans la réalisation de l'objectif OIBT 2000 d'une part, et améliorer l'efficacité, l'efficacités et la pertinence des futurs processus d'évaluation des projets de l'OIBT d'autre part.

Les consultants ont procédé à l'examen et l'analyse de la méthode actuelle et des résultats atteints à ce jour dans les projets OIBT, en prenant en compte:

- Les objectifs de l'OIBT dont notamment l'Objectif OIBT 2000;
- Les Plans d'action de l'OIBT;
- Les rapports du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets;
- Les termes de référence des évaluations à postériori;
- La nécessité de disposer d'une compilation des résultats des évaluations à postériori effectuées à ce jour;
- La nécessité de recourir à un mode d'évaluation des projets qui alimente un processus d'apprentissage afin de guider l'élaboration de nouveaux projets à partir des connaissances existantes et en évitant le chevauchement des efforts;
- La nécessité de renforcer les efforts des pays consistant à entretenir les acquis des projets achevés et à engager des actions complémentaires.

La méta-évaluation indépendante des évaluations de projets à postériori a pu regrouper les enseignements dégagés, les bonnes pratiques et les recommandations des projets achevés et évalués, afin que ceux-ci puissent servir plus efficacement à influencer la conception des projets futurs et les programmes et les politiques de soutien à l'aménagement forestier dans le monde tropical. Par conséquent, il est important de diffuser et de partager ces résultats dans l'intérêt des pays Membres de l'OIBT et de la gestion durable des forêts.

II. Description

L'activité proposée consistera à diffuser et à échanger des informations sur les produits, les résultats, les impacts et les enseignements dégagés de la méta-évaluation des projets de l'OIBT, précédemment évalués à postériori par des consultants indépendants. La diffusion et le partage des informations seront effectués en ligne et par la tenue d'ateliers régionaux dans les trois régions productrices de bois tropicaux. À cette fin, l'activité sera mis en œuvre suivant les modalités ci-après :

- Publier des documents d'information pertinents transcrivant les résultats de la méta-évaluation des évaluations à postériori des projets de l'OIBT et en améliorant l'information en ligne sur les projets de l'OIBT, leurs résultats et impacts;
- La tenue d'un atelier régional dans chacune des régions OIBT productrices de bois tropicaux (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine), ce qui doit fournir une bonne occasion d'échange d'expériences sur différents aspects de la mise en œuvre des projets dans les pays membres de l'OIBT;
- Un consultant international sera retenu pour assurer la coordination globale et la facilitation des ateliers; et

- Trois consultants régionaux, un de chaque région productrice de bois tropicaux, seront choisis en vue de faciliter l'organisation des ateliers régionaux.

III. Produits attendus

- a) Exécution des projets de l'OIBT amélioré dans les pays membres producteurs grâce à l'échange d'expériences et les enseignements dégagés des projets OIBT précédents;
- b) Actes des ateliers régionaux préparés et diffusés par le secrétariat de l'OIBT et publications connexes; et
- c) Une plus large exploitation des résultats de la méta-évaluation dans les Pays Membres producteurs de l'OIBT au cours de la préparation de propositions de projets devant être soumises à l'OIBT.

IV. Pays visés Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2012-2013

VI. Budget US\$ 250 000

DIFFUSER ET ÉCHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RÉSULTATS, RETOMBÉES ET ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR LEUR CONTRIBUTION À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

(B) DEVELOPPEMENT ET DIFFUSION D'UNE ETUDE SUR LES RESULTATS DE LA GESTION DES FORETS A USAGES MULTIPLES DANS CERTAINS PAYS PRODUCTEURS DE L'OIBT

[AIBT 2006, Articles 1(c), (r)]

[Action Plan 2008-2011, Résultat attendu 6 (F), Action transversale (f)]

I. Contexte

En termes simples, la gestion des forêts à usages multiples (GFM) peut être considérée comme la gestion délibérée d'une zone de forêt en particulier pour des finalités d'exploitation diverses en matière de biens et services. Cette définition large implique la diversification de la forêt en termes spatiaux, mais pas nécessairement sur une période unique donnée, c'est à dire qu'un aménagiste pourrait bénéficier d'un produit particulier (bien ou service) sur un périmètre forestier donné au cours d'une certaine époque et plus tard exploiter un autre produit dans le même périmètre. Cette interprétation met l'accent sur la diversification de l'exploitation d'une forêt en particulier. Dans de bonnes conditions, la GFM pourrait diversifier l'exploitation des forêts, élargir leur productivité et créer une incitation à pérenniser les forêts. Elle pourrait également permettre à un plus grand nombre d'intervenants de participer au flux des avantages forestiers. En outre, la mise au point d'une GFM viable pourrait être le lieu d'une résorption des conflits sociaux et de l'exclusion sociale liée aux ressources forestières restantes. Elle pourrait aussi fournir des solutions de remplacement utiles au service de la réduction de la dégradation des ressources forestières, et des lignes directrices à la création de programmes REDD+.

Une des questions centrales qui se posent au sujet de la GFM est la compatibilité des usages entre l'extraction du bois en particulier et la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL). Bien qu'il existe des exemples prometteurs d'intégration du bois et des PFNL, de tels cas restent cependant des exceptions dans les secteurs forestiers la forêt axés sur l'exploitation du bois. Les possibilités de diversification des pratiques standard ou leur éventuel impact négatif sur les produits et services autres que le bois (et sur les agents économiques qui en dépendent) n'ont jamais été au cœur des débats chez les décideurs forestiers. Les recherches effectuées sur la compatibilité entre l'extraction de bois d'une part et celle des PFNL et la gestion de ces derniers d'autre part, indiquent que toute une série de facteurs contribuent à la réussite ou à l'échec des tentatives d'intégration de la gestion des différents produits forestiers. En outre, la capacité des systèmes forestiers à fournir des services écosystémiques se trouve être fonction du type de système sylvicole en vigueur autant que de celui des extractions de PFNL. L'intégration de produits et services multiples, et la conciliation des intérêts d'une multiplicité d'intervenants dans le milieu forestier à l'intérieur de systèmes susceptibles de faire l'unanimité entre eux, pose des défis complexes aux responsables des politiques forestières.

II. Description

L'OIBT va se rallier à l'effort de collaboration existant entre la FAO, le CIFOR et le CIRAD en vue de favoriser et de faciliter la mise en œuvre réussie des initiatives de gestion à usage multiple des forêts (GFM) dans des régions tropicales humides comme moyen d'améliorer la conservation des forêts et les moyens d'existence des populations. Dans ce but, l'accent est mis sur la fourniture et la diffusion de l'appui politique et d'informations techniques pertinentes, l'émission de recommandations et la mise à disposition d'outils pratiques aux organismes gouvernementaux, aux aménagistes forestiers et aux organisations qui dispensent un accompagnement.

Pour la mise en œuvre en 2012 et une partie de l'année 2013, sera réalisée l'analyse d'une sélection d'études de cas, afin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des processus et des résultats des initiatives de GFM ayant réussi dans les régions tropicales.

Les principales activités prévues sont les suivantes:

- 1) Sélection des études de cas et finalisation de la méthode de collecte et d'analyse de données;
- 2) Sélection et formation des collaborateurs (consultants), et préparation finale des travaux de terrain;
- 3) Validation et documentation des études de cas (travail de terrain);
- 4) Analyse des études de cas;

- 5) Atelier international devant présenter l'étude de fond et débattre de ses résultats, les études de cas avec des enseignements dégagés, les implications pour les orientations, les pratiques et la recherche futures, et les principales recommandations;
- 6) préparation du livre (avec l'intervention de réviseurs externes) ;
- 7) préparation du document d'orientation; et
- 8) diffusion des produits aux publics cibles par le biais de séminaires, d'ateliers, d'articles de presse, de matériaux webmatiques et d'activités de réseautage.

III. Produits attendus

- a) Un ouvrage technique renfermant une synthèse de la documentation de fond sur la GFM (résultant des travaux de la phase I), a description et une analyse des cas sélectionnés (de chacune des trois grandes régions tropicales), et un ensemble d'enseignements dégagés, de conclusions et de recommandations d'ordres politique et pratique;
- b) Un document suggérant des orientations, présentant les principaux résultats et des recommandations.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Au moins un pays membre de l'OIBT producteur dans chacune des régions tropicales, sur la manifestation de son souhait de participer à l'étude. |
| V. Durée et échéance | 18 mois en 2012-2013 |
| VI. Budget | US\$ 40 000 |

DIFFUSER ET ÉCHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RÉSULTATS, RETOMBÉES ET ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR LEUR CONTRIBUTION À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

(C) ANIMATION CONJOINTE DU GROUPE DE TRAVAIL DU PCF POUR LA PRODUCTION D'UN MESSAGE COMMUN SUR LA GESTION DURABLE DES FORETS

[AIBT 2006, Articles 1(c), (r)]

[Action Plan 2008-2011, Résultat attendu 6 (F), Action transversale (f)]

I. Contexte

Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) est un mécanisme de coordination composé des 14 principales organisations internationales liées aux forêts et les questions forestières mondiales. Il a été créé dans le cadre du processus GIF / FIF / FNUF pour promouvoir des actions coordonnées à l'appui du FNUF vers la réalisation des objectifs forestiers mondiaux convenus par la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU 62/98, qui définit les objectifs mondiaux sur les forêts comme suit:

- Objectif mondial 1: Inverser la perte de couvert forestier dans le monde entier grâce à une gestion durable des forêts, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts;
- Objectif mondial 2: Améliorer la forêt sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux produits par la forêt, notamment en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;
- Objectif mondial 3 : accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable;
- Mondial Objectif 4: Inverser le déclin de l'aide officielle au développement en faveur de la gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières considérablement augmentées et des sources de financement nouvelles pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Compte tenu de la nécessité d'harmoniser la compréhension du concept GDF parmi tous les membres du PCF, et celle d'émettre un message cohérent et commun en faveur de la gestion durable des forêts (GDF), un groupe de travail du CPF a été créé. L'OIBT et la CDB ont été invités à se faire les animateurs conjoints du Groupe de travail et de promouvoir le développement des notes d'orientation sur la GDF qui peuvent être adoptées par tous les membres du PCF pour diffusion.

II. Description

Cette activité permettra la production et la distribution de fiches / notes d'orientation du PCF sur des aspects spécifiques de la GDF, dont notamment

- la GDF et les fonctions multiples des forêts;
- la GDF et les forêts primaires;
- la GDF, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence;
- la GDF et les bioénergies;
- la GDF et les populations autochtones;
- la GDF et la REDD+ (suivant la terminologie du Plan d'action de Bali);
- la GDF et la biodiversité
- la GDF et l'égalité homme-femme
- la GDF et l'adaptation au changement climatique.

III. Produits attendus

Au moins huit notes de synthèse ou documents d'orientation produits sur la GDF, convenus par consensus entre les membres du PCF, publiés et distribués à Rio +20 et lors d'autres rencontres mondiales et régionales intéressant les forêts.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	18 mois
VI. Budget	US\$ 40 000

DIFFUSER ET ÉCHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RÉSULTATS, RETOMBÉES ET ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR SA CONTRIBUTION À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

(D) ÉVALUER LES RESSOURCES REQUISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

[AIBT 2006, Articles 1(c), (r)]

[Action Plan 2008-2011, Résultat attendu 6 (F), Action transversale (f)]

I. Contexte

La pérennisation du financement de la gestion forestière est un thème récurrent dans les délibérations du CIBT, en particulier à l'égard de la réalisation de l'OIBT Objectif 2000. Un groupe d'experts fut réuni en 1997 pour évaluer l'exactitude et l'exhaustivité des estimations et formuler des recommandations sur la mobilisation des ressources destinées à aider les pays membres à accélérer les progrès vers la réalisation de l'Objectif OIBT 2000. Les constatations du groupe d'experts furent que 18 des 26 rapports de pays soumis par les pays membres producteurs étaient de qualité variable et de nombreux pays n'ont pas fourni d'informations relatives aux unités forestières d'aménagement. Le groupe d'experts a considéré qu'il pourrait être utile au CIBT d'identifier les coûts spécifiques et les ressources nécessaires pour mener à bien les actions prioritaires destinées à mobiliser des ressources ou allouer des fonds à des projets.

L'OIBT étant à la pointe en matière d'élaboration et d'application des critères et indicateurs de gestion durable des forêts englobant sept domaines thématiques, une étude sur l'évaluation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la GDF serait déterminante pour tous les intervenants dans la mise à jour de leurs connaissances et de leurs informations en matière de coûts de la GDF.

II. Description

Les principaux objectifs de l'étude proposée sont les suivants:

- examiner les analyses existantes dans l'évaluation des ressources requises pour la mise en gestion durable des forêts et le rapport du Groupe d'experts sur les besoins en ressources et les coûts entraînés par la réalisation de l'Objectif OIBT 2000 ; et
- effectuer des études de cas pour certains pays (soit un pays dans chaque région tropicale) dans l'estimation des ressources nécessaires pour parvenir à une gestion durable des forêts à l'issue de la mise au point d'une démarche d'estimation des ressources nécessaires pour parvenir à une gestion durable des forêts

III. Produits attendus

L'étude proposée contribuera à faciliter l'échange des connaissances et d'informations pour estimer les ressources nécessaires à la réalisation d'une gestion durable des forêts dans les trois pays choisis. Sa contribution comprendra également l'identification d'une démarche appropriée au sein d'une gamme d'options s'agissant de l'estimation des ressources requises pour la GDF dans les instances où se décident les grandes orientations.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2013

VI. Budget US\$ 40 000

APPORTER UN APPUI À CERTAINS PAYS MEMBRES PRODUCTEURS DANS LA PROMOTION DE BIOÉNERGIE DÉRIVÉE DU BOIS PAR L'EXPLOITATION DES RÉSIDUS ET DÉCHETS DE BOIS

*[Articles 1(a), (c), (f), (p), (s) de l'AIBT de 2006]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (A)]*

I. Contexte

L'OIBT a organisé la Conférence internationale sur la bioénergie dérivée du bois qui s'est tenue à Hanovre, en Allemagne, en liaison avec LIGNA + 2007 dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT pour l'exercice 2006-2007; elle a également organisé, en coopération avec la FAO, trois Forums régionaux (qui se sont tenus au Cameroun, en Indonésie et au Brésil) sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois obtenue par valorisation des déchets de bois et résidus ligneux dans le cadre du Programme de travail biennal 2008-2009. Ces différentes rencontres ont débouché sur Une sélection de recommandations rendant prioritaire la poursuite de l'aide aux pays membres consistant notamment à renforcer leurs capacités à évaluer, surveiller et rapporter des informations sur la bioénergie dérivée du bois; l'appui à la recherche-développement (y compris par le biais d'avant-projets et de projets) dans des technologies bioénergétiques rentables; la commercialisation des produits de la bioénergie dérivée du bois; et enfin l'appui, par le biais de projets, d'investissements et autres moyens, au développement d'entreprises industrielles intégrées de transformation du bois qui valorisent efficacement les résidus de bois pour, de manière rentable, co-générer de l'énergie thermique et de l'électricité tant pour les besoins de leur exploitation que pour ceux des collectivités locales.

II. Description

Cette activité vise à poursuivre l'assistance aux pays membres dans leur développement de la bioénergie à base bois, par les travaux suivants:

- La collecte d'informations sur les potentialités du pays à promouvoir la bioénergie dérivée du bois par la valorisation des résidus et déchets ligneux (y compris la disponibilité de résidus de bois et les déchets ligneux, l'existence d'une technologie de valorisation, de marchés pour les produits et de ressources humaines).
- L'analyse des besoins du pays et la mise en place des priorités dans la promotion de bioénergie dérivée du bois exploitant les résidus de bois et les déchets ligneux.
- L'organisation d'ateliers dans la pays sélectionnés en vue de formuler des propositions de projets sur la bioénergétique dérivée du bois exploitant les résidus et déchets ligneux, qui sera soumise à l'OIBT et à d'autres bailleurs de fonds pressentis.

Un consultant national devant être engagé dans un pays sélectionné recueillera des données et informations nécessaires sur la bioénergie dérivée du bois, préparera un projet de délibération ou document de travail, aidera le pays hôte à organiser et à faciliter l'atelier, et parachèvera le texte de la proposition de projet.

III. Produits attendus

- a) Document de travail pour ateliers en faveur de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux; et
- b) Trois propositions de projets de trois pays différents sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PROMOUVOIR DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION RENTABLES DU BOIS DANS LES PAYS PRODUCTEURS DE BOIS TROPICAUX

*[AIBT 2006, Articles 1(f), (i)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 2(A), (C)]*

I. Contexte

Les filières forêt-bois valorisent les ressources forestières tropicales et contribuent ainsi de manière déterminante à pérenniser leur aménagement. Depuis 2000, on assiste à une baisse de production de sciages comme de contreplaqués d'origine tropicale. Les difficultés rencontrées par la filière comprennent des déficiences structurelles et des faiblesses dans la gestion des entreprises. Ces dernières sont particulièrement fréquentes chez les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Les systèmes de gestion des PMEF peuvent se révéler inadéquats à la planification et au contrôle effectif de l'exploitation, ce qui crée des difficultés lorsque l'on veut appliquer une gestion effective à la chaîne de l'offre ou instaurer la traçabilité des produits. Il arrive que ces entreprises ne disposent pas des capacités suffisantes pour appliquer les techniques et méthodes de gestion appropriées, situation qui peut faire obstacle à l'intégration aux filières de l'offre déjà installées. On observe un défaut d'efficacité dans la transformation du bois qui se traduit par des taux de chutes et rebuts importants. C'est ainsi que seuls 15% du volume de bois abattu se retrouve dans les produits valorisés et que le reste est perdu; une moitié environ du volume abattu reste dans la forêt et les 25% restants sont constitués des chutes et rebuts industriels de la transformation primaire et secondaire.

Afin de remédier à cette situation, les producteurs des pays tropicaux devront améliorer leur capacité de promouvoir efficacement les techniques de transformation du bois en vue de réduire les volumes de déchets et d'améliorer la qualité des produits. À cet effet, il est nécessaire de prendre des dispositions en vue d'organiser des formations internes à la filière au niveau des pays qui viseront à augmenter les rendements matières dans les entreprises de transformation du bois.

II. Description

Cette activité a pour objet de piloter l'applicabilité des méthodes de formation et des méthodologies mises au point dans le cadre du projet OIBT PD 286/04 Rev 1 (I) «Amélioration des rendements-matière du bois tropical issu de ressources pérennisées en Indonésie (Indonésie) ». Cette activité pilote se concentrera dans les pays producteurs membres en régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. Les entreprises forestières, les organismes professionnels de la filière, les établissements d'enseignement et de recherche en foresterie, ainsi que des représentants d'organismes publics compétents prendront Partiel aux formations dispensées dans la filière. Pendant l'exécution du PTB 2010-2011, cette activité a été réalisée en PNG, au Guyana, au Myanmar et en Malaisie. Dans le cadre du PTB 2012-2013 l'applicabilité de cette activité continuera d'être testée en Afrique et dans d'autres pays membres producteurs.

L'étendue des formations en entreprise qui doivent être dispensées permettra de traiter le renforcement des capacités dans les filières bois partageant les mêmes problématiques, à savoir : stockage et chargement des grumes, séchage au four, affûtage et préparation des lames de scie, aboutage en queue-d'aronde, laminage, emballage, maîtrise des déchets et sécurité du travail.

Un consultant international sera engagé comme formateur. Le consultant devra préparer les modules et matériaux didactiques et faciliter les formations; il aidera le consultant national dans la planification et l'organisation de la formation, et préparera un rapport sur l'exécution globale des activités.

Un consultant national sera choisi pour organiser et faciliter l'atelier; son cahier des charges comprend la sélection de deux sociétés participantes dans lesquelles seront dispensées les formations en interne, la sélection des participants et la préparation du rapport d'exécution de la formation en interne.

III. Produits attendus

- a) Sensibilisation et compréhension accrues chez les chefs et patrons d'entreprises de la filière comme dans les établissements d'enseignement et de recherche, de l'importance d'améliorer les rendements matières dans les entreprises de la filière forêt-bois;
- b) Amélioration des connaissances, compétences et de l'attitude des exploitants de la filière forêt-bois; and
- c) Démarches et méthodologies de la formation en interne reconnues comme applicables doivent faire l'objet d'une plus ample diffusion et d'une mise en œuvre en différents endroits.

IV. Pays visés	Une sélection de pays membres producteurs de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 250 000

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS PAR DES INNOVATIONS, DES TECHNOLOGIES ET SAVOIR-FAIRE MIS AU POINT GRÂCE À DES PROJETS OIBT

[AIBT 2006, Articles 1(f), (i), (p)]

[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, FI Résultats attendus 1 (D), (I), FI Résultats attendus 2 (A), (C), Action transversale (a)]

I. Contexte

Au cours des 10 dernières années des projets de l'OIBT dans le Comité de l'industrie forestière ont produit un certain nombre d'innovations, technologies et savoir-faire dans des domaines tels que:

- L'exploitation à faible impact;
- La transformation des grumes de petit diamètre;
- L'exploitation d'essences moins connues;
- La transformation secondaire d'un certain nombre d'essences à bois d'oeuvre dont l'hévéa, le teck et l'acacia magnium;
- Le séchage de bois débité au four;
- Le gemmage et la valorisation des résines;
- La valorisation industrielle du rotin;
- L'exploitation des rebuts et chutes de bois;
- La bioénergie, etc

Comme cela a été reconnu dans le Plan d'Action de l'OIBT 2008-2011, le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) n'a fait que croître dans les marchés nationaux et internationaux des produits forestiers. Les résultats, les produits et les enseignements dégagés des projets de l'OIBT achevés sont des sources précieuses pour le soutien du développement des PME dans le secteur de l'industrie forestière.

II. Description

OIBT peuvent contribuer davantage au développement de l'industrie forestière en diffusant des technologies développées et des savoir-faire qui correspondent aux besoins actuels des PME, en faisant le nécessaire pour:

- Identifier, en coopération avec les associations de l'industrie forestière dans les pays producteurs et pays consommateurs membres, les besoins réels des PME, pour une production et une valorisation industrielle rentables du bois et une exploitation efficiente des ressources forestières;
- Spécifier les technologies appropriées ou savoir-faire parmi ceux mis au point par le biais de projets OIBT récents qui correspondent aux besoins respectifs des PME, et
- Fournir un accompagnement à certains pays membres producteurs, en partenariat avec leurs associations représentatives de la filière, en facilitant l'application et l'adoption d'innovations, technologies ou savoir pertinents de la part des PME.

III. Produits attendus

- a) Identification des besoins actualisés de l'industrie forestière, en particulier les PME;
- b) des technologies et savoir-faire définis qui répondent aux besoins de l'industrie forestière, et
- c) augmentation de la capacité de l'industrie forestière dans au moins trois pays membres producteurs avec l'information diffusée.

IV. Pays visés Une sélection de pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

DÉMONSTRATION ET ADOPTION DE SYSTÈMES DE CRÉDIT POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) DU SECTEUR FORESTIER

[AIBT 2006, Articles 1(g)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1(A)]

I. Contexte

Une des principales recommandations des différents forums d'investissement organisés par l'OIBT est la promotion de lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME). Grâce au projet de l'OIBT, PD 233/03 Rev.2 (I) «Utilisation de technologies intermédiaires pour des récoltes forestières durables au Pérou », un système de crédit pour les PME a été mis au point avec un potentiel élevé de reprise et d'élargissement.

Il a été prouvé grâce à ce projet que:

- Le renforcement des capacités axé sur l'exploitation de technologies de première transformation et de leurs équipements, tels que scieries portatives, était porteur d'avantages pour les PME, tels que:
 - Une logistique simplifiée permettant de transformer la matière première à même le chantier d'extraction;
 - Une réduction des frais de transports, y compris des pertes et avaries de transport;
 - Une compétitivité accrue et un meilleur accès aux marchés; et
 - Des revenus et des bénéfices supérieurs.
- La création d'un fonds de garantie ou "fonds renouvelable" auprès d'une banque local permet aux PME d'accéder à une ligne de crédit pour l'acquisition de ces technologies et équipements.

Les principaux acquis de ce projet sont les suivants:

- Une ligne de crédit, associée au renforcement des capacités efficaces, permet aux PME de progresser vers l'aval de la filière;
- Des dispositifs de financement simples mis en place dans des institutions financières locales ou de petite taille peuvent améliorer l'accès des PME au crédit, et
- Avec un taux de remboursement relativement élevé (supérieur à 85%), une petite quantité de capital d'amorçage (de l'ordre de 7 000 dollars des E.-U.) peut mobiliser des crédits importants.

II. Description

OIBT fait la preuve de l'efficacité du modèle financier élaboré par le projet de l'OIBT, en aidant les deux pays sélectionnés parmi ses membres producteurs à reproduire le système de crédit pour les PME avec des ajustements appropriés à leurs réalités nationales et locales.

De manière générale, ce système de crédit fonctionne comme suit :

- Les activités de promotion sont effectuées et une assistance est dispensée aux PME dans la préparation de leur dossier de demande de crédit;
- Une garantie / fonds renouvelable d'une valeur totale de 50 000 dollars américains est ouverte auprès d'un établissement financier local;
- Des dossiers de demande de crédit sont constitués avec des plans d'exploitation et l'adéquation des propositions de technologies et d'équipements est examinée avec soin;
- Après l'approbation, le déboursement est effectué directement au fournisseur de technologies et d'équipements, et la formation nécessaire est effectuée;
- Le fonds garantit 50% du crédit, et le reste est garanti par l'actif lui-même (scierie portative, etc.);
- Les crédits sont accordés à concurrence de 16 000 dollars américains, et la performance des PME, y compris le remboursement, est surveillée; et
- Les volumes de remboursement permettent d'accorder d'autres crédits à d'autres PME intéressées.

III. Produits attendus

- a) Deux systèmes de crédit mis en œuvre avec les modifications et adaptations requises par les réalités nationales et locales, et

b) Documentation constituée sur les expériences et enseignements dégagés en vue de faire connaître plus largement le système de crédit.

IV. Pays visés Deux pays membres producteurs sélectionnés où les institutions locales sont susceptibles de se mobiliser pour accroître les capacités et gérer le fonds de garantie.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 120 000

PROMOUVOIR L'INNOVATION DANS L'EXPLOITATION DES BOIS TROPICAUX

[AIBT 2006, Articles 1(f), (i), (p)]

[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (D), Action transversale (a)]

I. Contexte

Les filières forêts-bois des forêts tropicales valorisent les ressources forestières et contribuent ainsi de manière déterminante à la pérennité de leur gestion. Les possibilités de recettes et de création d'emploi de cette filière peuvent être augmentées, notamment par les produits de transformation secondaire et des produits innovants. Dans de nombreux membres de l'OIBT la production d'une valeur ajoutée dans la filière-bois nationale est extrêmement faible. Ce trait témoigne d'occasions perdues pour le développement durable. Actuellement, le transfert de technologies et d'innovations dans l'exploitation des bois tropicaux n'est pas suffisamment favorisé par rapport à celui dont bénéficient les filières bois tempérés et boréaux. Même parmi les pays producteurs de bois tropicaux, il existe des différences considérables dans les capacités industrielle et celle de faire émerger des produits innovants.

II. Description

Dans le cadre de cette activité, l'OIBT aidera les pays membres producteurs à promouvoir les innovations dans l'exploitation des bois tropicaux en enquêtant principaux facteurs qui favorisent l'élaboration et l'application de technologies innovantes, et ceux qui les freinent, en faisant le nécessaire pour :

- a) Dresser l'état des technologies innovantes applicables à l'exploitation rentable des bois tropicaux dans les pays membres producteurs, en couvrant :
 - Les technologies disponibles, avec un accent particulier sur l'obtention d'une exploitation optimale des matériaux et de leurs caractéristiques (résistance, durabilité, entre autres);
 - La création d'environnements propice et la levée des obstacles à l'élaboration et à l'application de technologies innovantes dans certains pays membres producteurs et consommateurs, comme l'Allemagne, la Finlande, la Chine, le Japon, la PNG, la Malaisie, l'Indonésie, le Ghana, le Pérou, etc.,
 - D'autres pratiques novatrices visant à promouvoir une exploitation efficiente des ressources, la transformation des produits, leur mise au point et leur marketing, y compris la création de marques et de styles.
- b) Tenir un atelier international pour diffuser les résultats de cette étude.

III. Produits attendus

- a) Étude d'état des lieux sur l'innovation dans l'exploitation des bois tropicaux; et
- b) Les recommandations de l'atelier portant sur des plans d'action en faveur de l'innovation dans l'exploitation des bois tropicaux.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** US\$ 150 000

COLLABORER AVEC LE GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (T-A-G) À L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE LA DISCUSSION ANNUELLE OIBT SUR LE MARCHÉ BOIS PORTANT SUR LE COMMERCE MONDIAL DES BOIS TROPICAUX DURANT LES SESSIONS DU CIBT QUI DOIVENT SE TENIR EN 2012 ET 2013

*[AIBT 2006, Articles 1(e), (h)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(B)]*

I. Contexte

La Discussion annuelle OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en permettant à des acteurs clé de ces dossiers de produire des allocutions liminaires à ces séances.

II. Description

Le thème de cette discussion annuelle OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le secrétariat et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- a) Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la discussion annuelle sur le marché;
- b) Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés, et
- c) Meilleures qualité et pertinence de la discussion annuelle de l'OIBT sur le marché

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 100 000

**POUR SUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN BI-HEBDOMADAIRE
D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ (MIS)**

[AIBT 2006, Articles 27, 28]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(C)]

I. Contexte

Le Service d'information sur le marché (MIS) fait partie du travail du secrétariat depuis 1996. Le principal résultat de l'activité [à l'origine PD 16/93 Rev.3 (M)] est le bulletin bi-hebdomadaire *Tropical Timber Market Report* (TTMR). Le rapport contient des données sur les prix couvrant environ 500 produits de bois tropicaux, ainsi que l'actualité des marchés concernés des quatre coins du globe. Le TTMR est diffusée en ligne, par courrier électronique et sur papier à plus de 12 000 abonnés.

II. Description

Le service d'information sur le marché sert à mieux faire connaître et à diffuser des informations sur l'état du marché des bois tropicaux. Il est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur à plein temps chargé de publier le TTMR et d'assurer la liaison avec onze correspondants qui observe le marché dans les pays producteurs et consommateurs; ceux-ci produisent des mises à jour sur l'état du marché et diffusent l'actualité des prix des produits ligneux tropicaux. Le Coordonnateur du service est également en rapport avec d'autres experts du métier et s'emploie, avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), à l'organisation de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché. Le Coordonnateur effectue également d'autres tâches, notamment certaines entrant dans le cadre de projets auxquelles il peut être affecté.

III. Produits attendus

- a) Publication bi-hebdomadaire du Rapport sur le marché des bois tropicaux;
- b) Renforcement de la base d'information sur la conjoncture du marché pour les produits de bois tropicaux;
- c) Experts et associations de la profession engagés dans l'ensemble du monde; and
- d) Le Conseil et les autres membres du public informés des marchés des produits ligneux tropicaux.

- IV. Pays visés** Mondial
- V. Durée et échéance** 24 mois
- VI. Budget** US\$ 480 000

RENFORCER LA CAPACITE TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES, EN PARTICULIER DES PAYS EN DEVELOPPEMENT, A REpondre AUX EXIGENCES STATISTIQUES ET A PRODUIRE LES RAPPORTS Y AFFERENTS

*[AIBT 2006, Article 28(5)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (D)]*

I. Contexte

Le niveau de qualité des rapports sur les statistiques du secteur forestier produits par les pays producteurs de l'OIBT est inégal et de nombreux pays sont incapables de remplir leurs obligations internationales et nationales de déclaration statistique. Bien que l'OIBT ait mené un certain nombre d'ateliers de formation régionaux de statistique, une assistance au niveau des pays est également nécessaire parce que les problèmes et les solutions de chaque pays seront différents et le souci d'efficacité dans cette démarche impose d'adapter les formations requises en conséquence.

II. Description

Le but de cette activité est d'apporter un soutien à quatre ateliers nationaux de formation ou d'autres activités, conçues à la demande, devant permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences de déclaration statistiques sur le secteur forestier.

Bien que devant être adaptés aux besoins spécifiques des pays, les objectifs des ateliers nationaux n'en auront pas moins pour constantes les éléments suivants :

- a) Créer et renforcer un réseau de correspondants statistiques sur les produits forestiers;
- b) Examiner et évaluer l'état actuel des statistiques nationales sur les produits forestiers aux niveaux régional et national, en cernant les principales faiblesses et contraintes des systèmes actuels;
- c) Améliorer le cadre des futurs travaux nationaux de statistiques, par des méthodes de rapports statistiques et en répondant aux besoins en ressources et équipements;
- d) Dispenser des formations sur les définitions internationales normalisées, grâce auxquelles pourra être rempli le Questionnaire commun sur le secteur forestier, et
- e) Promouvoir une culture de l'information.

III. Produits attendus

- a) Informations sur l'état et les contraintes des statistiques récentes sur le secteur forestier national débattues;
- b) Le réseau des différents acteurs de la filière, comprenant les secteurs public et privé, est constitué pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits ligneux. Un accord est conclu sur une coopération durable en matière de statistiques du secteur forestier entre les différentes agences;
- c) Une feuille de route du renforcement du système national de rapports sur les statistiques nationales et internationales des produits forestiers nationaux élaborée;
- d) Les exigences internationales d'information auxquelles est soumis le pays et celles du questionnaire commun OIBT sur le secteur sont comprises.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

[AIBT 2006, Article 27]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus (D), (E)]

I. Contexte

Le questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, l'ONU-CEE et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversions des poids en volumes.

II. Description

Cette activité politique stratégique vise à :

- a) Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- b) Maintenir les abonnements et entretenir d'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce; et
- c) Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- a) Amélioration et renforcement du travail sur le questionnaire commun au secteur forestier et l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux;
- b) Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du questionnaire commun.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** US\$ 100 000

**EXAMEN DU MARCHÉ DES BOIS DANS DEUX IMPORTANTS
PAYS IMPORTATEURS DE BOIS TROPICAUX**

[AIBT 2006, Articles 1(e), (h)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3(F)]

I. Contexte

Depuis sa création, l'OIBT a commandé un certain nombre d'études sur les principaux marchés des bois tropicaux dans toutes les régions de consommation en Europe, en Amérique du Nord et Asie orientale. En général, ces études ont nécessité la collecte, la compilation, l'actualisation et l'analyse des données statistiques pertinentes relatives à ces marchés, en faisant ressortir les tendances pour les feuillus et résineux tropicaux et non tropicaux; elles ont également fait un place importante aux bois ronds industriels, sciages, placages, contreplaqués et produits ligneux de transformation secondaire. Plus important encore, ces études ont comporté des analyses approfondies de la consommation de bois tropical par rapport à celle d'autres bois et produits concurrents, en s'intéressant notamment aux aspects que revêtent les utilisations finales et leur répartition pour chaque produit ligneux tropical.

Au fil des ans, les marchés des produits ligneux tropicaux ont connu d'importants changements de structure, ayant affecté leurs tendances et leur flux. Par exemple, les importations de produits de bois tropicaux ne cessent de reculer au Japon, tandis que la Chine a émergé comme le plus grand importateur, transformateur et exportateur de produits ligneux tropicaux. De nouvelles normes et exigences portant sur les produits, techniques, la légalité, la durabilité et autres normes environnementales pèsent par leurs multiples effets sur les grands marchés et les marchés émergents du bois. Plus récemment, le commerce international des bois tropicaux a été gravement touché par la crise économique et financière mondiale. Il est donc impératif que l'OIBT poursuive sa réévaluation régulière de ces marchés, en repérant les évolutions qui pourraient avoir des incidences et des implications sur la commercialisation internationales des produits ligneux tropicaux, et qu'elle identifie les problèmes et les créneaux que présente le marché pour les exportateurs de produits ligneux tropicaux. Ces études auront donc pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de l'OIBT en matière de promotion et de diversification du commerce international des bois tropicaux et d'amélioration de la transparence des marchés pour les produits de bois tropicaux et non tropicaux.

II. Description

Un ou plusieurs consultants internationaux seront engagés pour se rendre sur les deux marchés sélectionnés afin d'obtenir des informations secondaires sur la production, le commerce et la consommation de bois auprès d'organismes liés au secteur forestier. Le(s) consultant(s) doivent également coordonner la collecte de données primaires dans les centres de consommation urbains principaux en recrutant pour ce faire, le cas échéant, des consultants nationaux. Seront également examinés dans ces études les résultats des travaux pertinents menés par l'OIBT et d'autres organisations. En se fondant sur les travaux susdits, le(s) consultant(s) international(aux) prépareront un rapport cohérent sur chacun des marchés examinés, en y intégrant des propositions et préconisations d'actions pour examen par le CEM, les pays membres de l'OIBT, les branches commerciale et industrielle de la filière et d'autres parties prenantes.

III. Produits attendus

- a) Des données pertinentes relatives à deux pays importateurs passées en revue;
- b) La consommation de bois tropicaux analysée dans deux pays importateurs sélectionnés;
- c) Des mesures concrètes et des préconisations appropriées pour chacune des études;
- d) Un compte rendu succinct et sans faille de chacun des examens préparé et présenté au CEM;
- e) Un article rendant compte de chacune des études, destiné à Actualités des forêts tropicales rédigé et publié, et au moins 20 photographies ayant trait à chacune des études réunies dans un CD-Rom présenté au secrétariat de l'OIBT.

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget | US\$ 200 000 |

PROMOTION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DERIVES PROVENANT DE SOURCES DE PRODUCTION EN GESTION DURABLE ET OU LES RECOLTES SONT PRATIQUEES DANS LA LEGALITE

(B) PROMOUVOIR LA CRÉATION ET LA MISE EN OEUVRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION EN LIGNE CONÇUS ET EXPLOITÉS POUR METTRE À LA DISPOSITION DES CONSOMMATEURS DES DONNÉES ET INFORMATIONS FIABLES LEUR PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ACHETER DANS LA LÉGALITÉ DU BOIS DE PRODUCTION DURABLE, EN COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES PUBLICS ET DES PARTENARIATS PUBLIC/PRIVE

*[AIBT 2006, Articles 1(d), (k), (n), (o)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 4 (A), (B)]*

I. Contexte

Au titre du Programme de travail biennal 2008- 2009 de l'OIBT, l'activité d'orientation stratégique 13(b), intitulée «Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité en aidant les organisations non gouvernementales à créer et à mettre en oeuvre un système d'information webmatique conçu et fonctionnant dans le but de produire des données et information de qualité qui aideront les consommateurs à identifier et à acheter dans la légalité des bois de production pérenne » a été approuvée et financée dans le cadre du Programme OIBT sur le respect des législations forestières et le commerce (« Programme TFLET »), qui fut le précurseur du programme thématique TFLET de l'OIBT.

À la suite de contacts pris avec des organisations non gouvernementales, le Tropical Forest Trust (TFT) a été retenu pour recevoir un soutien financier de l'OIBT à concurrence de 265 000,00 dollars US, devant lui permettre d'assurer la conception, le développement et la mise en œuvre d'un système webmatique d'information intitulé «Système d'information webmatique à l'appui du développement d'un commerce durable des bois tropicaux » dans un délai d'un an à compter de juin 2009 et qui comportera quatre phases, à savoir la consultation, la conception, et la mise à l'essai.

Après que l'activité politique stratégique 13 (b) sera pleinement exécutée , il deviendra nécessaire de prévoir la continuation du système Web d'information au-delà de Juin 2010 et pendant toute la durée du programme de travail biennal 2010-2011 de l'OIBT au titre de l'activité stratégique 17 (b), cela afin d'entretenir, d'améliorer et d'affiner le système. À défaut d'une telle disposition, il ne sera pas possible de poursuivre l'activité au-delà de ses phases initiales. Le secrétariat de l'OIBT explorera toutes les options possibles parmi les plus économiques qui permettront au système d'information webmatique de continuer de fonctionner au-delà de 2013.

II. Description

Suite à l'exécution complète et réussie de l'activité d'orientation stratégique 13 (b) le secrétariat de l'OIBT invitera le TFT à soumettre une proposition complète de poursuite de la réalisation du système webmatique d'information sous l'activité politique stratégique 17 (b) du Programme de travail biennal 2012-2013 de l'OIBT à partir de janvier 2012 et jusqu'à décembre 2013 en vue de consolider, améliorer et affiner le système et son opérationnalisation.

III. Produits attendus

- a) Un système webmatique d'informations sur le bois de production légale et pérenne consolidé, amélioré, affiné et mis à jour jusqu'à décembre 2013;
- b) Des consommateurs mieux informés grâce à des informations mises à jour et diffusées sur les bois de production légale et pérenne; et
- c) Une augmentation du volume des achats et l'intensification du commerce du bois de production légale et pérenne.

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget | US\$ 300 000 |

ANALYSE DE L'IMPACT ECONOMIQUE QU'EXERCE L'ENCADREMENT DES MARCHES DES BOIS TROPICAUX

1. Introduction

Des conditions portant sur la légalité des produits faisant l'objet de marchés publics ou privés ont été instaurées dans de nombreux pays. Ces conditions encadrant ces marchés visent principalement à satisfaire certaines exigences du public portant sur le caractère légal et écologique des produits. De nombreux acheteurs exigent en effet que les produits proviennent de sources pérennisées ou au moins légales et que cela puisse être vérifié afin de maintenir la crédibilité du marché.

Ces conditions et encadrement comportent de lourdes implications pour les fournisseurs de bois tropicaux. Cette évolution étant rapide, il devient urgent que les exportateurs de produits ligneux tropicaux en suivent de près les développements, qu'ils dressent un bilan de leur capacité à répondre à ces exigences si elles viennent à être adoptées largement, et qu'ils explorent les implications et créneaux commerciaux susceptibles d'en découler.

2. Termes de référence

En vue de faciliter un examen approfondi par le Comité des questions relatives aux politiques, à la légalité et à l'encadrement des achats, l'activité comportera l'élaboration d'une étude de fond devant couvrir notamment les aspects suivants:

1. Actualiser l'étude de l'OIBT sur les « avantages et inconvénients des marchés publics »¹, avec notamment :
 - Un tour d'horizon des développements et des flux du commerce dans les grands pays importateurs;
 - Les parts de marché des achats publics et privés dans les pays importateurs; et
 - Éléments communs et différents de ces politiques.
2. Une analyse complète des impacts des politiques d'achat sur les marchés, en tenant compte de leurs effets sur la demande, l'offre, les coûts, les prix et leurs incidences financières sur les pays exportateurs.
3. Un examen des défis auxquels sont confrontés les pays membres producteurs et consommateurs dans leur mise en conformité à ces exigences.
4. La préconisation d'interventions complémentaires de l'OIBT en matière de promotion du commerce des bois tropicaux dans le cadre des marchés publics.

3. Démarche

Un consultant d'un pays membre producteur et un consultant d'un pays membres consommateur de l'OIBT prêteront leur assistance au Directeur exécutif dans la préparation de cette étude de fond.

Cette étude de fond doit être préparée en consultation avec les pays membres de l'OIBT, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) de l'OIBT ainsi que d'autres parties prenantes.

4. Délais

Le document doit être prêt et soumis au Secrétariat de l'OIBT le 31 août 2011 au plus tard.

L'étude de fond sera présentée par les consultants à la quarante-cinquième session du Comité.

5. Budget : US\$ 200 000

1 N° 34 de la Série technique. *The Pros and Cons of Procurement*, OIBT, avril 2010.

Rubriques budgétaires	Coût unitaire	Total
10. Personnel		
16. Consultant(s) international/ux (10 mois-hommes)	10 000	100 000
19. Total rubrique		100 000
30. Missions extérieures		
32. Déplacements intern. [CIBT, Asie-Pacifique, Amérique latine, Afrique (à décider)*] Per. Diem Consultant(s) intern. (40 hommes-jours)	9 000	36 000
33. Déplacements dans le pays	250	10 000
	9 000	9 000
39. Total rubrique		55 000
40. Publication		10 000
60. Divers		
63. Imprévus		11 991
69. Total rubrique		11 991
Total partiel		176 991
80. Administration OIBT		
84. Frais d'appui aux programmes (13 %)		23 009
89. Total rubrique		23 009
100. TOTAL GÉNÉRAL		200 000

FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA CONTRIBUTION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

[AIBT 2006, Articles 1(g), (j) (m) (q), (r), (s)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu (E), (G)]

I. Contexte

La GDF suppose que soit reconnue l'importance de renforcer l'offre continue de biens et services forestiers pour améliorer leur contribution au développement socio-économique. Toutefois, l'un des principaux problèmes de la GDF est la moindre rentabilité qu'elle offre en tant que mode d'occupation des sols par rapport à d'autres modes qui lui sont concurrents. Le soutien à la GDF sur le long terme requiert des ressources financières en disponibilité suffisante ainsi que l'apport d'incitations et le recours à des instruments économiques propres à favoriser et à appuyer la GDF. À cet égard, il est important de promouvoir l'investissement et le paiement de tous les biens et services fournis par les forêts tropicales, tout en capitalisant sur toutes leurs valeurs économiques. En particulier, le paiement des services qu'offrent la forêt et ses écosystèmes, dont la biodiversité, le tourisme et les loisirs, la conservation de l'eau, la protection des sols et l'atténuation du changement climatique, est un moyen novateur de financement de l'aménagement forestier.

Le programme thématique OIBT sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux des forêts tropicales (REDDES) comprend la promotion de la capacité des pays membres de l'OIBT en développement et leurs partenaires à entretenir et à améliorer les services environnementaux des forêts tropicales dans le but de contribuer à la durabilité sociale et économique et aux bien-être des populations tributaires des forêts par le biais des paiements des services environnementaux dispensés par les forêts (PSE). Bénéficiant du soutien de ce programme, des mécanismes PSE ont été mis au point et certains sont en cours d'exécution avec la participation d'un certain nombre de collectivités locales. Les valeurs des forêts tropicales et de leurs services environnementaux ont bénéficié d'un regain de reconnaissance à travers notamment une initiative mondiale sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD+), cette initiative ayant facilité le lancement d'une centaine de projets REDD+ dans le monde tropical.

Comment les mécanismes PSE s'élaborent-ils, quels sont les facteurs clés de la réussite de ces mécanismes, et comment pouvons-nous apprendre de cette expérience pour prodiguer des conseils supplémentaires sur les mécanismes de PSE dans le monde tropical ? Étant donné l'importance considérable que prend le développement et la mise en œuvre des mécanismes PSE dans le monde tropical et l'échange des pratiques optimales et enseignements tirés des activités de nombreuses organisations et celles de projets pour généraliser les efforts de promotion de ces mécanismes, tant à l'échelle de l'OIBT qu'à l'échelle mondiale, la nécessité d'organiser un forum international sur ce thème revêt un caractère d'urgence. Dans cette optique, la Conférence internationale sur les services environnementaux des forêts tropicales sera organisée afin de partager les enseignements tirés de l'élaboration de mécanismes PSE ainsi que les mesures recommandées aux niveaux local, national et international pour obtenir le développement et la mise en œuvre effective des mécanismes PSE à l'appui de la gestion durable des forêts dans le monde tropical.

II. Description

En étroite collaboration avec les organisations internationales, régionales et nationales, la Conférence internationale sur les services environnementaux des forêts tropicales sera organisée en 2013 dans un pays choisi en Amérique latine. La conférence réunira des décideurs, des chercheurs et des universitaires, des professionnels de terrain, des représentants de la société civile, du secteur privé et des organisations régionales et internationales engagées dans le développement et la mise en œuvre de mécanismes PSE. À cette fin, la Conférence vise plus particulièrement à :

- a) Dresser l'inventaire des actuels mécanismes PSE (régimes impulsés par les pouvoirs publics et régimes d'obédience privée ; aménagement des bassins versants, conservation des forêts et de la biodiversité, services fixation du carbone tels que REDD+ et autres services environnementaux) et ceux qui sont élaborés à l'appui de la GDF;
- b) Évaluer le potentiel des systèmes de rémunération des services environnementaux articulés sur le marché;
- c) Identifier les questions politiques, socio-économiques et environnementales relatives au développement effectif des PSE en vue de produire des recommandations en faveur de nouveaux mécanismes PSE aux niveaux local, national et international, et

- d) Promouvoir et faciliter la coopération entre les partenaires, notamment dans le cadre de partenariats Sud-Sud et entre les initiatives PSE bilatérales et multilatérales.

III. Produits attendus

La Conférence contribuera à faciliter la diffusion et le partage des résultats et des enseignements dégagés des travaux de projet de l'OIBT concernant le PSE dans les pays membres. Il permettra également la présentation d'expériences d'autres organisations concernées, à savoir la CCNUCC, la CDB, la FAO et l'UICN.

Les résultats attendus de cette conférence seront les suivants :

- a) La publication des actes de la conférence (documents, présentations PowerPoint) sur le site Web de l'OIBT et en CD-Rom;
- b) Des matériaux et messages devant être présentés à différents forums concernant le paiement des services environnementaux dispensés par les forêts tropicales;
- c) Des recommandations d'amélioration du développement des mécanismes PES et leur mise en oeuvre respective dans le monde tropical;
- d) Constitution d'un réseau entre le personnel des projets d'aires protégées transfrontalières bénéficiaires d'un soutien de l'OIBT et d'autres experts autres mécanismes de paiement des services écosystémiques;
- e) Diffusion des résultats de la Conférence lors de la session suivante du CIBT.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2013

VI. Budget US\$ 300 000

PASSER EN REVUE ET ACTUALISER LES DIRECTIVES OIBT POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ARTIFICIELLES TROPICALES, EN PRENANT EN COMPTE LES DEVELOPPEMENTS RECENTS DE LA FORESTERIE TROPICALE

[AIBT 2006, Articles 1(j), (m)]
[Plan d'action OIBT de Yokohama 3.2, But 2(1)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6(F)]

I. Contexte

Les Directives de l'OIBT pour la création et la gestion durable des forêts artificielles (PS-4) furent publiées en 1993 dans le but de rendre accessibles aux aménagistes forestiers du monde tropical les techniques et pratiques les meilleures et les expériences de gestion dans la planification de leurs travaux. Il est donc important de mettre à jour ces lignes directrices en tenant compte d'une part des développements récents de la foresterie tropicale et des fonctions des arbres dans les régions tropicales, à savoir la production de bois, la production d'énergie, la fourniture de services environnementaux, et d'autre part de la capacité de restauration de cette foresterie et des possibilités que recèlent l'agroforesterie et les arbres hors forêts dans la fourniture de bois et d'autres biens et services.

En ce qui concerne la portée et le contenu, doit être considérée la possibilité d'intégrer les aspects pertinents des travaux de politiques OIBT les suivants:

- Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (PS-17);
- Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires (PS-13); et
- Tous autres travaux de politiques de l'OIBT pertinents, précédemment publiés, révisés ou en cours de révision.

Le but de cette activité est d'engager et de soutenir des consultants qui réexamineront et actualiseront les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4), et d'identifier et d'impliquer certains pays sélectionnés dans des mises à l'essai sur le terrain de ces lignes directrices révisées.

II. Description

Il est donc proposé de mettre en œuvre cette activité en deux temps :

- a) Réexaminer et actualiser les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) par les actions suivantes :
- Prendre la mesure et faire l'analyse des derniers développements intervenus dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles depuis la publication des Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4).
 - Analyser et prendre en compte l'expérience de l'utilisation des lignes directrices et manuels orientés vers la gestion durable des forêts en relation avec les programmes des intervenants du secteur privé et les organisations internationales compétentes que sont notamment les membres du PCF, les ONG concernées et les systèmes de certification.
 - Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences et comportant des propositions préliminaires de révision des « Directives pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) ».
 - Organiser et tenir une réunion d'experts d'au moins 25 participants dont l'objet sera de recueillir des expériences et de recenser les besoins concernant la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Les participants doivent être des experts et des professionnels de terrain intervenant dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4), ainsi que d'organisations et institutions ayant une expérience pratique de la gestion durable des forêts tropicales naturelles.
 - Préparer et présenter un rapport à la quarante-neuvième session du Conseil contenant: (a) Un projet de proposition de « Lignes directrices révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts

artificielles » (PS-4), (b) une proposition de planification d'essais sur le terrain du projet de lignes directrices révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles, et (c) une proposition pour communiquer et de diffuser de la version finale des Lignes directrices révisées.

b) Procéder à des mises à l'essai sur le terrain du projet de Lignes directrices révisées de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) dans des pays OIBT sélectionnés en se conformant aux recommandations spécifiques devant être faites par la quarante-huitième session du Conseil et par le biais les actions principales suivantes:

- Sélectionner les pays qui, dans les trois régions tropicales, doivent accueillir les essais sur le terrain du projet de Lignes directrices OIBT révisées pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles (PS-4), et soumettre à la quarante-huitième session du Conseil cette sélection pour examen, en fonction d'un plan spécifique de mise en œuvre de ces essais sur le terrain.
- Procéder aux essais de terrain dans les pays OIBT sélectionnés, tant au niveau des unités forestières d'aménagement qu'au niveau provincial ou national, en collaboration avec les institutions forestières compétentes et les entreprises et les communautés au sein des pays sélectionnés, cela afin de bénéficier de leurs compétences et de leur expérience dans ce domaine. Ces partenaires seront encouragés à participer et à aider à la mise à l'essai et à l'application des concepts qui sous-tendent les lignes directrices pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4).
- Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences des essais sur le terrain et comportant des premières propositions de révision des lignes directrices pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) sur la foi des principaux résultats des essais de terrain.
- Organiser et conduire une deuxième réunion du groupe d'experts dont les participants seront des experts et des professionnels de terrain qui sont intervenus dans des projets ayant appliqué les Directives de OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) et des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles.
- Préparer et présenter un rapport à la cinquantième session du Conseil contenant: (a) Un projet de Lignes directrices OIBT révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) intégrant les résultats des essais de terrain effectués dans certains pays producteurs, et (b) Une proposition de communication et de diffusion de la version finale des Lignes directrices révisées.

III. Produits attendus

Le principal produit attendu de cette activité est celui de lignes directrices OIBT révisées et mises à jour pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) intégrant les résultats des essais de terrain effectués dans certains pays producteurs et tenant compte des développements récents en foresterie tropicale.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 250 000

HARMONISER ET VALIDER LES DIRECTIVES OIBT POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES AVEC LE SYSTÈME DE RAPPORTS DE L'OIBT UTILISANT LES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

[AIBT 2006, Articles 1(c), (f), (l), (p), (p)]
[Action Plan 2008-2011, Résultat attendu 6 (A), (B), Action transversale (b)]

I. Contexte

L'Organisation internationale des bois tropicaux - OIBT - a été mandaté par son Conseil pour examiner et actualiser les Directives OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles (N° 1 de la série Développement des politiques OIBT, juillet 1992), en tenant compte des développements récents et novateurs qui peuvent influencer sur l'exploitation durable et la conservation des ressources forestières tropicales. Une concertation se déroule depuis 2010 avec l'organisation de réunions d'experts en Suisse (Thoune, juin 2010) et au Brésil (Acre, août 2011), et des Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles ont été produites et soumises à la commission compétente pour approbation.

Cette version révisé actualise les Principes et directives GDF, mais n'a pas encore été harmonisée et validée par rapport aux Critères et indicateurs OIBT de la GDF, qui sont régulièrement utilisés par les pays membres de l'OIBT pour rendre compte de leurs progrès vers la gestion durable des forêts.

II. Description

Réviser le système de déclaration des Critères et Indicateurs OIBT de la GDF en fonction des Lignes directrices actualisés de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles dans au moins trois pays membres producteurs de l'OIBT, en harmonisant et en validant le système de rapports en conséquence.

III. Produits attendus

- a) système de reporting en ligne pour les Critères et Indicateurs OIBT de la GDF harmonisé avec les Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles, et
- b) Nouvelle formule des rapports validée des critères et indicateurs OIBT de la GDF dans au moins trois pays membres producteurs.

IV. Pays visés Au moins un pays producteur membre de l'OIBT dans chacune des régions tropicales, sur manifestation de leur souhait de participer à l'étude.

V. Durée et échéance 12 mois en 2012

VI. Budget US\$ 130 000

PROMOUVOIR L'APPLICATION DES DIRECTIVES POUR L'AMENAGEMENT DES FORETS TROPICALES SECONDAIRES, LA RESTAURATION DES FORETS TROPICALES DEGRADEES ET LA REHABILITATION DES TERRES FORESTIERES DEGRADEES

[AIBT 2006, Articles 1(j), (m)]
[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 6 (B), (C)]

I. Contexte

Les forêts dégradées constituent une partie importante des zones accessibles dans les tropiques. Selon des estimations, près de 850 000 000 hectares de forêts tropicales sont effectivement en état de dégradation². Depuis quelques années, l'OIBT participe activement au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR), mécanisme ayant pour vocation de promouvoir la restauration des forêts et la réhabilitation des forêts dégradées dans le monde tropical. Une série d'ateliers nationaux a été organisée dans les pays membres producteurs de l'OIBT afin de diffuser et promouvoir l'application des Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Des projets ont été élaborés et une importante somme de connaissance a été produite, qui peut maintenant être synthétisée et diffusée en vue d'une généralisation de la restauration et de la réhabilitation des espaces forestiers tropicaux dégradés.

Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été créée dans le cadre du débat sur le changement climatique avec l'inclusion de la dégradation des forêts (le second D) dans le mécanisme REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts) en cours d'élaboration dans le cadre de la CCNUCC.

II. Description

Aux termes de cette activité est proposé un travail avec des partenaires dans les régions tropicales et avec les organisations internationales concernées par ce thème (y compris la GPFLR, l'UICN, Wageningen International et d'autres), en vue d'instaurer et de consolider une communauté de pratique pour la gestion des connaissances et le soutien technique nécessaires à la réhabilitation et la restauration des forêts dégradées dans les zones tropicales.

L'objectif est d'établir un réseau de stations d'apprentissage dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine fondé sur les expériences de terrain qui ont servi de banc d'essai des directives de l'OIBT, et où il est possible d'attester la faisabilité de la restauration et de la réhabilitation des forêts tropicales comme système d'occupation des sols rationnel dans ses implications économiques, sociales et environnementales pour le monde tropical. Ce réseau sera un moyen de diffuser les connaissances en vue de favoriser les activités de restauration forestière mises en œuvre au niveau du paysage ou du terroir forestiers.

Les critères de sélection des stations d'apprentissage retiendront les aspects suivants :

- a) Existence d'activités en cours (par exemple, plantations, conservation des sols, gestion des forêts secondaires, agroforesterie, etc.), à partir desquelles peuvent s'élaborer la restauration des forêts tropicales ou leur réhabilitation;
- b) Populations riveraines engagées dans des travaux liés à la restauration et à la réhabilitation des forêts;
- c) Volonté exprimé par l'agence d'exécution du projet d'appliquer les lignes directrices OIBT pertinentes (Document de politique 13), de témoigner de son expérience et d'en partager les enseignements avec le réseau GPFLR en vue de généraliser la mise en œuvre du concept;
- d) Un certain degré d'intérêt au niveau national chez les principales parties prenantes (par exemple, Administration forestière, établissements universitaires de recherche, responsables d'entreprises privées, collectivités locales, ONG, etc.), et
- e) Familiarité acquise à la notion de restauration des paysages forestiers, par exemple par l'intermédiaire d'ateliers du GPFLR, de l'OIBT ou de l'UICN).

III. Produits attendus

- a) Réseau des stations d'apprentissage mis en place;
- b) La documentation relative à la restauration et la réhabilitation des forêts dégradées dans les stations

² N° 13, Série OIBT de développement des politiques, Yokohama, 2002

- d'apprentissage systématisée, évaluée et mise à la disposition du public;
- c) Page web du réseau des sites d'apprentissage créée et progressivement actualisée par le GPFLR avec des liens conduisant à des sites partenaires; et
 - d) Une communauté de pratique établie en matière de gestion des connaissances et de diffusion d'informations sur la restauration des paysages forestiers, comprenant les institutions et experts des pays membres producteurs de l'OIBT directement concernés.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

FACILITER L'APPLICATION DES DIRECTIVES OIBT-UICN POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES DE PRODUCTION

[AIBT 2006, Articles 1(m), (r)]

[Décision 6(XLIV)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 6(B), (E), (G)]

I. Contexte

Les Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production avaient été adoptées par la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008, en vertu de la décision 6 (XLIV) du Conseil. Elles ont été publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en vue de leur diffusion et promotion dans la communauté internationale. La même décision du Conseil priait le Directeur exécutif de l'OIBT, en collaboration avec l'UICN et les autres partenaires concernés, de faciliter l'application de ces directives à une gamme d'échelles en partenariat avec les exploitants forestiers, les communautés locales et d'autres intervenants.

II. Description

Cette activité contribuera à promouvoir l'utilisation des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à travers les actions suivantes :

- a) Apporter un accompagnement aux pays membres souhaitant élaborer des propositions de projet destinées à appliquer les Lignes directrices OIBT-UICN sur la biodiversité, notamment dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB. Des consultants seront engagés pour élaborer au moins trois propositions (une par région productrice de bois tropicaux) devant être soumises à l'OIBT. Les consultants devront se rendre dans les pays choisis lors de l'analyse des acteurs et de l'identification des problèmes, ainsi que pour l'analyse qui requiert la formulation de projets dans chaque pays et qui devra porter sur la filière bois privée;
- b) Diffusion des lignes directrices sur la biodiversité dans la communauté internationale par le biais de manifestations spéciales qui se tiendront lors du Congrès mondial de la conservation de l'UICN, prévu en Corée en septembre 2012; CdP 11 de la CDB qui se tiendra en Inde en octobre 2012, et autres;
- c) Promouvoir la diffusion, la collecte de fonds et des partenariats (par exemple avec le FEM, des ONG environnementales et autres) en vue de la mise en œuvre de l'Initiative de collaboration entre l'OIBT et la CBD, en mettant l'accent sur l'utilisation sur le terrain des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production.

III. Produits attendus

- a) Au moins trois propositions de projets (une pour chacune des trois régions tropicales) élaborées et soumises à l'OIBT, en vue de leur mise en œuvre dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB; ces propositions devront être axées sur l'application au niveau du terrain des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production. Les propositions de projet doivent prévoir l'étroite implication des concessionnaires forestiers et des populations riveraines dans la mise en œuvre du projet.
- b) Élargissement de l'utilisation des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à d'autres institutions, notamment les partenaires du PCF et des universités.
- c) Partenariats et activités de collecte de fonds renforçant l'Initiative de collaboration OIBT-CDB.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

Activité No. 44(a)

**APPORTER UNE CONTRIBUTION ADAPTEE AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS
LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MAITRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES FORETS
TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'OEUVRE**

**(A) EXAMEN ET ACTUALISATION DES LIGNES DIRECTRICES OIBT SUR LA GESTION DU FEU DANS
LES FORETS TROPICALES**

[AIBT 2006, Article 1 (m)]

[Décision CIBT 6(XXXIII)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 5(C)]

I. Contexte

Les Directives de l'OIBT sur la gestion des incendies dans les forêts tropicales (PS-6) ont été publiées en 1997 dans le but de promouvoir le développement de la prévention des incendies de forêt et des stratégies de lutte contre les incendies chez les aménagistes et exploitants forestiers, les responsables de la planification et les communautés locales dans les pays tropicaux. Considérant le progrès des connaissances scientifiques sur l'état des forêts et la protection des forêts en milieu tropical au cours des 15 dernières années et ceux qui ont été réalisés dans la recherche et le développement relatifs à la maîtrise des incendies au niveau mondial, il est important de mettre à jour ces lignes directrices en tenant compte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, et de la nécessité d'aider à réduire la pauvreté.

Le but de cette activité est d'engager et de soutenir des consultants pour examiner et mettre à jour les lignes directrices de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) et de sélectionner et d'impliquer des pays dans des essais de terrain des directives révisées en projet.

II. Description

Il est donc proposé de mettre en œuvre cette activité en deux temps:

- a) Examiner et mettre à jour les Directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) par les actions suivantes:
- Évaluer et analyser les derniers développements en ce qui concerne la maîtrise, la lutte contre les incendies et leur prévention dans les forêts tropicales depuis la publication en 1997 des Directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6);
 - Analyser et prendre en considération les développements actuels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et aider à réduire la pauvreté;
 - Préparer un document de discussion reflétant les développements et les expériences et notamment des propositions préliminaires de révision des lignes directrices.
 - Organiser et conduire une réunion d'experts afin de recueillir les expériences et de dresser un bilan des besoins en matière de gestion du feu, de maîtrise et de lutte contre les incendies et de leur prévention dans les forêts tropicales. Les participants seront des experts et des professionnels actifs dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6), ainsi que des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique de gestion du feu en milieu forestier tropical.
 - Préparer et présenter un rapport à la quarante-neuvième session du Conseil contenant:
 - (a) Un projet de proposition de lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6).
 - (b) Une proposition de planification d'essais sur le terrain de la version révisée des lignes directrices sur la gestion du feu dans les forêts tropicales, et
 - (c) Une proposition de communication et de diffusion de la version finale des Lignes directrices révisées.
- b) Effectuer des essais de terrain du projet de Lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) dans des pays OIBT producteurs sélectionnés, en se conformant aux recommandations spécifiques devant être produites par la quarante-huitième session du Conseil, et en effectuant les actions suivantes :

- Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences des essais sur le terrain et comportant des propositions préliminaires de révision des Directives OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) sur la base des principaux résultats des essais de terrain.
- Organiser et conduire la réunion d'un groupe d'experts et de professionnels actifs dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6), ainsi que des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique de gestion du feu en milieu forestier tropical.
- Préparer et présenter un rapport à la quarante-neuvième session du Conseil contenant (a) Un projet de proposition de lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) intégrant les conclusions des essais de terrain effectués dans les pays producteurs sélectionnés; and (b) une proposition de communication et de diffusion de la version finale des lignes directrices révisées.

III. Produits attendus

Le principal produit attendu est constitué des Lignes directrices OIBT révisées et actualisées de la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) intégrant les conclusions des essais de terrain effectués dans les pays producteurs sélectionnés et prenant en compte les développements récents relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets et la lutte contre la pauvreté.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 150 000

Activité No. 44(b)

APPORTER UNE CONTRIBUTION ADAPTEE AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MAITRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES FORETS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'OEUVRE

(B) POURSUITE DES ENGAGEMENTS DE L'OIBT COMME MEMBRE PRINCIPAL DU GROUPE CONSULTATIF MONDIAL DE L'ONUSIPC SUR LES FORÊTS, DU GWFN ET DU GFMC, ET APPORT D'UN SOUTIEN AUX RÉSEAUX RÉGIONAUX POUR L'AFRIQUE, L'ASIE ET L'AMÉRIQUE LATINE SUR LES INCENDIES DE FORÊT ET D'AUTRES EFFORTS DE COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONNELLE DANS LEURS RÉUNIONS PRÉPARATOIRES À LA 6^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES INCENDIES DE FORÊT QUI SE TIENDRA EN CORÉE DU SUD EN MAI 2015

[ITTA 2006 Article 1 (m)]

[Décision CIBT 6(XXXIII)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 5(C)]

I. Contexte

Compte tenu de l'engagement de l'OIBT en tant que membre principal du Groupe consultatif mondial de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC), et du Réseau mondial sur les feux de forêt qui en dépend (Réseau GWFN) et du Centre Mondial de surveillance des incendies (CMSI), les organisations et les agences coopérantes ont demandé à l'OIBT jouer un rôle davantage proactif dans l'organisation des réunions des réseaux régionaux précités axés sur les feux de forêts en milieu tropical ainsi que dans la préparation de la 6^{ème} Conférence internationale sur les incendies de forêt en Corée du Sud en mai 2015.

II. Description

Fournir un appui aux Réseaux régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les incendies de forêt et d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle engagés par le Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêts de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), dans leurs réunions préparatoires à la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en 2015 en Corée du Sud ; cet appui devant consister à organiser des ateliers régionaux dans chacune des régions de production de l'OIBT (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine) et à faire participer l'OIBT et ses pays membres à d'autres réunions sur les feux de forêts organisées par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

III. Produits attendus

L'OIBT se joindra à l'effort de collaboration existant de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre réussie des politiques stratégiques et d'autres initiatives sur les feux de forêt dans les régions tropicales à travers les travaux préparatoires préliminaire à l'organisation de la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en Corée du Sud en 2015, comme un moyen d'améliorer la conservation des forêts et les moyens de subsistance des populations. Dans ce but, l'accent est mis sur l'apport et la diffusion d'un appui politique et d'informations techniques pertinentes, recommandations et outils pratiques aux organismes gouvernementaux, aménagistes forestiers, communautés locales et des organismes de soutien.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 250 000

* * *